



Université  
de Lille

**Mémoire de recherche**

**Master mention Science politique parcours Action humanitaire**

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales | Université de Lille

Année universitaire 2023-2024

# **Avocats-militants : Naviguer entre Profession Juridique et Militantisme**

## **Le cas de Maître Sophie Mazas**

**Autrice : LEMOINE Jade**

Directeur du mémoire :  
O'MIEL Julien

Membres du jury de soutenance :  
LEFEVBRE Rémy  
O'MIEL Julien



Université  
de Lille

J'ai bien pris connaissance des dispositions concernant le plagiat et je m'engage à ce que  
mon travail de mémoire en soit exempt.

## REMERCIEMENTS

Je souhaiterais remercier, en première, mon soutien de la première heure, ma grande sœur Clarisse. Merci pour les longs appels et le réconfort offert quand je voulais baisser les bras. Ce mémoire ne serait pas le même sans tout ce que tu as fait pour moi. J'aimerais remercier, par la même occasion, mon chat Callisto, pour les câlins thérapeutiques lors de la rédaction de ce mémoire.

Mes remerciements vont également à mes copines de promotion, mes Winx, car ce travail de recherche aurait été difficile à assumer seule. Pour toutes ces heures de travail passées à vos côtés, pour tous les mouchoirs prêtés, merci.

Sur un plan plus académique, mes grands remerciements vont à mon encadrant de mémoire, Monsieur Julien O'Miel. Ce mémoire ne fût pas toujours facile, les obstacles ont été multiples, mais c'est aussi grâce à vous, votre soutien et vos précieux conseils qu'il a pu se poursuivre.

Je remercie par ailleurs Mesdames Emmanuelle Bouilly et Doris Buu Sao pour leur encadrement du TD de Méthodologie de la Recherche. Ce sont aussi vos conseils qui m'ont guidé dans cette recherche.

Pour finir, un grand merci à Marie Lovillo et à Zélie Soligot pour leurs relectures, leurs conseils et la touche d'humour qui les a toujours accompagnés, qui m'ont permis d'apporter la touche finale à ce mémoire.

# TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	1
Table des matières.....	2
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
Accroche et présentation du sujet.....	4
État de l'Art.....	6
<i>L'avocature et le militantisme : des champs à part entière.....</i>	<i>6</i>
<i>La division des rôles professionnels et militants.....</i>	<i>7</i>
<i>L'usage militant du droit.....</i>	<i>9</i>
<i>Point de convergence : le cause lawyering.....</i>	<i>10</i>
Problématisation et hypothèses.....	11
Méthodologie de recherche.....	13
Retours réflexifs sur les terrains explorés.....	14
<i>Encadré n°1 - Protocole d'enquête alternatif : Exploration hypothétique du terrain sans contrainte temporelle.....</i>	<i>16</i>
Annonce des résultats.....	18
Annonce du plan.....	19
<b><u>Chapitre Un : L'avocat-militant et les facteurs sociaux qui l'y destinent : sociabilisation et contraintes.....</u></b>	<b>20</b>
1. Socialisation et premières influences.....	21
<i>a. L'importance de la famille.....</i>	<i>21</i>
<i>b. Études : découverte du terrain et du juridique.....</i>	<i>25</i>
2. Découverte de l'avocature et désillusion.....	30
<i>a. Être avocat, des moyens d'actions limités.....</i>	<i>31</i>
<i>b. Militer malgré un manque de disponibilités.....</i>	<i>34</i>
<b><u>Chapitre Deux : Concilier la pratique professionnelle et l'engagement militant : stratégies, pratiques et défis.....</u></b>	<b>38</b>
1. Les avantages d'un avocat-militant.....	39
<i>a. Une expertise non négligeable.....</i>	<i>39</i>

<i>b. La construction d'une carrière militante</i> .....	43
2. Duplication des terrains d'action : Lutter en tant qu'avocat et en tant que militant.....	48
<i>a. Circulation des pratiques juridiques et militantes</i> .....	48
<i>b. ... Mais ne pas converger ? La centralité de la morale et de l'impartialité chez les avocats</i> .....	53
3. La charge de l'avocat-militant : lutter, mais à quel prix ?.....	58
<i>a. Charge émotionnelle</i> .....	59
<i>b. Jugements et défis professionnels</i> .....	63
<b>Conclusion</b> .....	68
Bibliographie.....	71
Annexe 1 : Revue de presse.....	75
Annexe 2 : Guide d'entretien.....	81
Annexe 3 : Retranscription d'entretien.....	86

# INTRODUCTION

## Accroche et présentation du sujet

Si l'avocature est une institution récente, le rôle de défenseur juridique occupé par l'avocat, lui, est loin de l'être. Dans son ouvrage intemporel, *L'Avocat et la Morale*<sup>1</sup>, l'avocat Maurice Garçon retrace l'histoire du rôle de défenseur et de son institutionnalisation progressive en la personne de l'avocat. Le droit à une défense relève alors du droit naturel, de ces droits fondamentaux qui sont intrinsèquement liés à la nature humaine et universellement valables indépendamment des lois établies par les sociétés ou gouvernements. Préalablement, cette défense était typiquement assurée par des proches, des parents, familiers avec le cas de l'accusé et qui pourraient donc monter une argumentation complète et aussi fidèle à la réalité que possible<sup>2</sup>.

Au fil des siècles, la défense est passée d'un simple acte de courage individuel à une profession institutionnalisée au sein des systèmes juridiques, pilier central des démocraties modernes. Il s'agit désormais de témoigner d'une maîtrise du droit ; l'avocat, en tant qu'agent du droit, incarne cette évolution. Toutefois, Garçon rappelle que l'avocat est aussi un gardien des valeurs morales qui sous-tendent le Droit et son métier<sup>3</sup>. Les avocats cherchent donc à habilement naviguer entre les exigences de la défense juridique et les impératifs éthiques de leur position professionnelle ou de leurs croyances personnelles.

Les avocats spécialisés dans ce sujet se trouvent alors confrontés à des dilemmes complexes : Comment concilier une pratique du droit restreinte par l'État avec une volonté de promouvoir des changements sociaux et politiques plus vastes, afin de permettre un Droit respectueux de tous ? Cette question revêt une importance capitale à une époque où les politiques migratoires suscitent nombre débats à travers le monde et en France. La réponse à cette tension se retrouve, pour certains, dans le militantisme.

---

<sup>1</sup> GARÇON, Maurice. *L'avocat et la morale*. Buchet Chastel. Paris, 1963.

<sup>2</sup> GARÇON, Maurice. *Ibid.*

<sup>3</sup> GARÇON, Maurice. *Ibid.*

C'est notamment le cas de Maître Sophie Mazas, avocat<sup>4</sup> au barreau de Montpellier et présidente de la Ligue des Droits de l'Homme section Montpellier. Espérant initialement étudier la science politique, c'est par un concours de circonstances qu'elle se retrouve à la faculté de droit de Montpellier. Si le droit l'intéresse, l'avocature bien moins et elle indique avoir maints préjugés sur la profession, hérités surtout du milieu militant dont elle vient<sup>5</sup>. Toutefois, une fois arrivée sur le terrain militant, elle indique avoir "*compris pourquoi les gens avaient besoin de droit*"<sup>6</sup>, élément déclencheur pour son entrée dans l'avocature. Sophie Mazas construit son rôle professionnel et militant en parallèle l'un de l'autre, se nourrissant mutuellement. Cette articulation est une particularité spécialement intéressante à étudier, conçue, selon elle, comme proche de par leur proximité de construction, produisant alors une tension forte et particulière dont il sera ici question. Ainsi, se concentrer sur ladite articulation nous permettra d'appréhender cette crispation en détails, trouvable chez beaucoup d'avocats-militants selon la littérature, car elle se retrouve ici en quelque sorte décuplée.

Plus spécifiquement dans le domaine complexe du droit des étrangers, domaine de spécialisation de Sophie Mazas, les avocats se retrouvent fréquemment au carrefour entre leur rôle de défenseur juridique et celui de personne morale respectant les droits humains. Ceci est aujourd'hui d'autant plus vrai que la loi Asile-Immigration<sup>7</sup> en France, promulguée le 26 janvier 2024, a poursuivi un durcissement des frontières du droit des étrangers, une législation de plus en plus répressive, avec pour objectif de limiter l'immigration, et non d'assurer des conditions respectueuses des droits fondamentaux des migrants<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> Le choix a été fait de parler de femmes exerçant cette profession juridique comme "avocats" et non "avocates". Pendant l'entretien, Maître Sophie Mazas a mis un point d'ordre sur ce terme. Nous suivons ici sa terminologie.

<sup>5</sup> DESSEIGNE, Marine. « [Portrait] Sophie Mazas, avocate de la dignité humaine ». *La Marseillaise*, 19 décembre 2016. <https://www.lamarseillaise.fr/social/sophie-mazas-avocate-de-la-dignite-humaine-KELM055582>.

<sup>6</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>7</sup> Loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôle l'immigration, améliorer l'intégration. Publié au JORF n°0022 du 27 janvier 2024. NOR : IOMV2236472L

<sup>8</sup> La Cimade. « Décryptage de la loi asile immigration du 26 janvier 2024 ». La Cimade, 12 février 2024.

Dans ce contexte, comprendre les dynamiques qui influencent les décisions et les actions de ces avocats, comme Maître Sophie Mazas, devient impératif : non seulement pour éclairer les pratiques professionnelles et militantes et leur circulation, mais aussi pour nourrir une réflexion plus large sur le rôle des avocats comme acteurs et porteurs du changement social.

## **Etat de l'art**

### ***L'avocature et le militantisme : des champs à part entière***

Une conciliation des objectifs et des missions implique implicitement une sorte de “double-casquette” portée par ces avocats-militants, ce qui engage également deux rôles distincts. Nombreux sont les auteurs, généralement sociologues du droit, qui abordent la position ambiguë de ces professionnels qui cherchent parallèlement à militer, comme Laurent Willemez, sociologue français expert des questions juridiques.

Dans ces travaux, et surtout dans un mémoire considérant l'influence militante sur l'évolution du droit, Willemez fait appel à la célèbre notion d'“habitus”<sup>9</sup>. Introduite par Pierre Bourdieu, elle désigne un système de dispositions durables et transférables qui façonne les perceptions, les pensées et les actions des individus en fonction de leur milieu social d'origine et de leur trajectoire sociale. Pour Willemez, la profession d'avocat perçue comme prise dans le champ juridique, qui se forme et s'isole en tant que règles communes, partagées par tous, qui leur garantissent appartenance à la profession d'avocat et donc audit champ juridique<sup>10</sup>. Ce champ juridique, au sens bourdieusien, pourrait être défini en tant que système autonome ayant ses propres règles, normes et logiques de fonctionnement où divers acteurs, juridiques ou non, interagissent et luttent pour accumuler des formes de capital spécifiques à ce champ. Les restrictions peuvent prendre des formes très institutionnalisées et évidentes, comme celle de l'Ordre des Avocats, mais

---

<sup>9</sup> WILLEMEZ, Laurent. « Des mondes ordonnés ? Professionnels du droit et militants dans la diffusion de la raison juridique ». Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2009.

<sup>10</sup> WILLEMEZ, Laurent. *Ibid.*

elles peuvent être posées à mesure des pratiques — comme l’habillage avec la robe — et de l’expertise juridique acquise lors des études<sup>11</sup>. En ce sens, le juriste Bernard de La Roche-Flavin disait :

*“Hésiode dit, dans un passage, que la charrue dont on laboure la terre doit avoir cent pièces de bois toutes différentes. Celui qui veut être bon avocat se doit équiper de cent outils. Outre la science du Droit qui est le fondement de son art, il faut qu’il ait parfaitement étudié en la grammaire, la rhétorique, la dialectique, la science des mœurs, les politiques, les historiens, etc.”<sup>12</sup>*

En somme, les avocats développent de ce fait un habitus qui reflète leur formation et leur expérience juridique, mais aussi leur capacité à naviguer et à manipuler les structures du champ juridique, comme des stratégies de victoire, ou encore comme des modifications de normes juridiques pour mieux servir certains intérêts. Dans la posture de cette recherche, nous nous placerons dans la continuité des travaux de Willemez, en appréhendant également la position d’avocat comme prise dans un champ juridique, l’existence de ce champ impliquant toutefois celle d’un champ militant bien distinct du précédent.

### ***La division des rôles professionnels et militants***

Les travaux de Bourdieu sont clairs : les champs ne sont jamais complètement isolés les uns des autres, et existent même en une certaine interdépendance. De ce fait, chaque champ dépend des autres pour certaines ressources et peut user de ses ressources dans d’autres champs pour exercer une influence<sup>13</sup>.

Toutefois, ce ne serait pas uniquement grâce à cette circulation des pratiques et du capital que les professionnels se tourneraient vers le militantisme. L’étude d’Anais Marino

---

<sup>11</sup> WILLEMEZ, Laurent. *Ibid.*

<sup>12</sup> GARCON, Maurice. *L’avocat et la morale*. Buchet Chastel. Paris, 1963.

<sup>13</sup> BOURDIEU, Pierre. « Esquisse d’une théorie de la pratique ». Dans *Esquisse d’une théorie de la pratique. Précédé de « Trois études d’ethnologie kabyle »*, 157-243. Travaux de Sciences Sociales. Genève: Librairie Droz, 1972.

sur cette question, basée sur son expérience personnelle et alimentée par les travaux d'Évangéline Masson Diez, sont particulièrement pertinents ici<sup>14</sup>. Étudiant les travailleurs sociaux dans les centres d'accueil pour mineurs étrangers et leur rapport au militantisme, Marino fait appel à la citation suivante : « *Est-ce [que] des travailleurs sociaux sont impliqués à titre personnel dans ces collectifs ? Cela reste rare et tabou. Ils basculent lorsque ce qu'on leur demande de faire devient insoutenable au regard de leur éthique professionnelle ; ils ont alors le sentiment d'être enfin utiles* »<sup>15</sup>. Au vis-à-vis des évolutions politiques du cadre de sa profession, Marino entretient un sentiment d'impuissance auquel elle trouve réponse via le militantisme. En ce sens, le rapport au militantisme semblerait se renforcer dès lors qu'il est considéré comme un mode d'action supplémentaire qui permet de répondre aux frustrations personnelles, là où la profession limite l'expression de telles ressentiments<sup>16</sup>. Notre recherche envisagera un parallèle entre travailleurs sociaux militants et avocats-militants, afin de pouvoir déterminer si le cadre restrictif du droit des étrangers, toujours plus répressif, joue un rôle déterminant dans le développement d'un rapport au militantisme.

Si les champs juridique et militant ne s'opposent pas, ils restent cependant distincts l'un de l'autre. De la sorte, selon leur interlocuteur, les avocats-militants pourraient choisir de porter une casquette plutôt que l'autre, limitant les échanges entre juridique et militantisme. Dans le premier volume de son ouvrage *La mise en scène de la vie quotidienne*, Erving Goffman développe la théorie de la présentation de soi<sup>17</sup>. En faisant appel à l'analogie du théâtre pour décrire les interactions sociales, il affirme que, tout comme les acteurs sur une scène, les individus jouent différents "rôles" dans leurs interactions quotidiennes, selon les circonstances, en d'autres termes l'environnement, les individus qui les accompagnent ou, simplement, l'image qu'ils souhaitent renvoyer

---

<sup>14</sup> MARINO, Anaïs. « Entre cadre légal et militantisme, la place du travailleur social auprès des jeunes dits MNA. Un fossé se creuse et le pont reste en suspens ? » *Empan* 116, n° 4 (2019): 80-85.

<sup>15</sup> Entretien avec É. Masson Diez, « Bénévoles face à l'intolérable », *Lien social*, n° 1248, 2-15 avril 2019, p. 29.

<sup>16</sup> MARINO, Anaïs. *Ibid.*

<sup>17</sup> GOFFMAN, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*. Vol. 1. 2 vol. Le sens commun. Les éditions de minuit, 1973.

d'eux-mêmes. En suivant cela, notre recherche saisira les avocats-militants comme ne cumulant donc jamais les deux rôles de manière simultanée, mais plutôt de manière succincte, selon l'interlocuteur, selon les buts recherchés, selon les moyens utilisés pour ce faire.

### ***L'usage militant du droit***

La tension qui accompagne la double-casquette des avocats-militants est davantage explicitée dans les travaux de Danièle Lochak. Dans un article dédié à la question de l'usage du droit militant, elle explique que le droit devient progressivement un instrument au service des causes défendues par les groupes d'activistes, les ONG ou les associations cherchant à promouvoir leurs objectifs. Cependant, elle poursuit : l'utilisation routinière du droit pour résoudre les problèmes individuels ne peut être assimilée à un usage militant du droit. Pour ce faire, cet usage doit s'inscrire dans une démarche collective et revendicative. Il s'agit de ne pas se limiter à des victoires individuelles, mais plutôt de modifier les pratiques afin de ne plus avoir à mener ces combats<sup>18</sup>. Ainsi, un avocat, seul, et agissant dans le simple cadre d'un cabinet, ne peut s'inscrire dans cette logique, même s'il part à la recherche de prises juridiques ou encore s'il parvient à obtenir un changement juridictionnel ou législatif. Il est toutefois indéniable que l'articulation des constats tenus en tant qu'avocats avec les missions militantes peut s'inscrire dans cette logique, leur usage du droit adhérant alors à une stratégie de lutte contre l'administration et l'État<sup>19</sup>, menant un combat politique plus large, critère de l'usage militant du droit selon Lochak<sup>20</sup>. C'est dans l'axe de ce travail de recherche s'ancre, concevant le travail juridique des avocats-militants comme s'inscrivant

---

<sup>18</sup> LOCHAK, Danièle. « Les usages militants du droit ». *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, n° 10, juin 2016.

<sup>19</sup> FISCHER, Nicolas. « Une frontière "négociée". L'assistance juridique associative aux étrangers placés en rétention administrative ». *Politix*, vol. 87, no 3, 2009, p. 71-92.

<sup>20</sup> LOCHAK, Danièle. « Les usages militants du droit ». *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, n° 10, juin 2016.

dans une stratégie plus large d'opposition contre certaines normes juridiques qui entraînent les abus et situations qu'ils constatent quotidiennement.

Pour analyser cela, il semble pertinent de faire appel au concept de "prises juridiques", théorisé par Nicolas Fischer et s'inspirant de Pierre Lascoumes et de ses "passes juridiques". Les avocats-militants, lors de la découverte d'un dossier, organiseraient leurs stratégies et actions autour de "prises", soit des éléments juridiquement pertinents, dans le droit, ou dans la trajectoire migratoire de la personne concernée, permettant de changer son chemin migratoire futur<sup>21</sup>. Au cours de ces recherches, nous ferons appel à ce concept, qui est particulièrement intéressant pour approcher le travail juridique des avocats-militants, dans le cadre de leur pratique professionnelle et activiste.

### ***Point de convergence : le cause lawyering***

La sociologie des ONG et autres travaux quant à l'usage du droit militant sont clefs pour pouvoir appréhender cet usage spécifique des ressources juridiques. Plus que cela, ce sont les travaux portant sur le "cause lawyering" ou sur les "avocats des causes". Dans le cadre d'un entretien avec Austin Sarat et Stuart Scheingold, deux académiques phares de l'étude de l'avocature, Liora Israël définit le cause lawyering comme un terme ayant émergé pour désigner les "*avocats qui usent de leurs talents et des ressources qui sont à leur disposition pour atteindre des objectifs politiques et sociaux*"<sup>22</sup>, couvrant les avocats-militants de tous les bords de l'échiquier politique. Nous nous inscrivons donc davantage dans cette position qui conçoit une vision très large de l'usage politique qui peut être fait du droit, limitant moins les terrains et champs d'action sur lesquels cet emploi peut être fait. C'est pourquoi nous appréhenderons les avocats-militants

---

<sup>21</sup> FISCHER, Nicolas. « Une frontière "négociée". L'assistance juridique associative aux étrangers placés en rétention administrative ». *Politix*, vol. 87, n° 3, 2009, p. 71-92.

<sup>22</sup> ISRAËL, Liora, SARAT Austin, et SCHEINGOLD Stuart. « Quelques éclaircissements sur l'invention du cause lawyering. Entretien avec Austin Sarat, Stuart Scheingold ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 16, n° 62 (2003): 31-37.

spécialisés dans le droit des étrangers comme des “cause lawyers” qui mettent au service d’une cause sociale leur maîtrise du droit comme outil de militantisme.

De manière plus générale, il est évident que nos travaux s’ancrent sensiblement dans la sphère d’étude du cause lawyering et de l’étude des cause lawyers comme avocats engagés dans le Droit comme profession, mais aussi comme moyen de provoquer du changement social. Les tensions ici étudiées sont au cœur de ce champ, plusieurs colloques de la Law and Society Association ayant abordé ce sujet précisément, cherchant à appréhender les différentes stratégies utilisées par les avocats-militants pour ce faire<sup>23</sup>, comme dans le cadre de notre recherche. En outre, le champ du cause lawyering et ses figures phare (Sarat et Scheingold) abordent l’effet de ces pratiques sur la législation et les perceptions publiques des causes, et aussi les divers coûts associés à un tel investissement, mettant en lumière les sacrifices que ces avocats endurent pour militer pour une justice sociale par le biais de leur pratique légale<sup>24</sup>. Ce faisant, notre recherche enrichit la littérature sur le “cause lawyering” en démontrant les nuances de cette pratique en France et dans le contexte de Maître Sophie Mazas du droit des étrangers.

## **Problématisation et hypothèses**

Ce mémoire a pour but de s’aligner dans la lancée de cette littérature, et plus particulièrement dans celle du courant du cause lawyering afin d’explorer un nouveau terrain. En effet, plusieurs opportunités d’études au sein du cause lawyering restent relativement inexplorés encore aujourd’hui, comme notamment l’engagement des avocats de droite. Toutefois, en prenant en compte mes intérêts personnels, mais aussi à la lumière des évolutions inquiétantes des politiques entourant l’immigration exposées précédemment<sup>25</sup>, l’importance d’étudier une avocat-militante en droit des étrangers me paraissait primordiale. En effet, des avocats qui cherchaient à offrir leurs droits humains

---

<sup>23</sup> ISRAEL, Liora, SARAT Austin, et SCHEINGOLD Stuart. *Ibid.*

<sup>24</sup> ISRAEL, Liora, SARAT Austin, et SCHEINGOLD Stuart. *Ibid.*

<sup>25</sup> La Cimade. « Décryptage de la loi asile immigration du 26 janvier 2024 ». La Cimade, 12 février 2024.

fondamentaux aux personnes étrangères en France se retrouvent aujourd'hui à devoir opérer avec un Droit qui joue de plus en plus contre cet objectif. Les raisons derrière l'activisme de ces avocats sont donc clefs à comprendre. En ce sens, ce mémoire de recherche se questionnera, en étudiant le parcours de Maître Sophie Mazas, sur la problématique suivante : Dans quelles circonstances les rôles de défenseur juridique et de militant entrent-ils en tension chez les avocats ? Comment ces avocats-militants parviennent-ils à concilier ces tensions pour maintenir l'efficacité de leur pratique juridique tout en restant fidèles à leurs engagements militants ?

Le déchiffrage de la littérature dans le cadre de l'état de l'art nous a permis d'établir plusieurs hypothèses, identifiées comme pistes de réflexion afin de répondre à notre problématique :

- Les avocats spécialisés dans le droit des étrangers adopteraient le militantisme comme mode d'action lorsqu'ils sont confrontés à des dilemmes éthiques dans leur pratique juridique, lorsque les exigences légales ou politiques en vigueur entrent en contradiction avec leurs principes éthiques personnels. Cette tension les incite à rechercher des stratégies militantes pour résoudre ces conflits internes, mais aussi pour agir de manière plus conforme à leurs convictions.
- La prise d'action militante en tant qu'avocat serait aussi motivée par la grande proximité entre les champs juridiques et militants qui partageraient certains fonctionnements et moyens d'action similaires. Le champ juridique, comme le champ de la lutte militante faisant appel au droit, s'explore à la recherche de prises juridiques, de manières divergentes de faire appel au droit pour servir un but parfois différent du but pour lequel ledit droit a été érigé.

- La proximité des champs juridiques et militants et l'existence même d'avocats-militants déclenchent une circulation des savoirs et moyens d'action qui rend la pratique du droit plus militante.

### **Méthodologie de recherche**

Dans la posture de cette recherche, il a paru idéal de favoriser une enquête via entretien semi-directif avec Maître Sophie Mazas, téléphonique, Maître Mazas étant basée à Montpellier. Cet entretien a permis de mener des recherches ciblées sur les problématiques spécifiques à ce mémoire, tout en laissant la place à notre enquêtée d'apporter des éléments de réponse plus extérieurs, mais tout aussi pertinents. Les entretiens semi-directifs représentent une pratique fréquente de la sociologie du droit et des mouvements sociaux, et de manière plus générale, dans le cadre du cause lawyering. Ma problématique se concentre sur les circonstances spécifiques où les rôles de défenseur et de militant entrent en conflit. Un entretien semi-directif a alors permis de poser des questions ouvertes, qui ont poussé l'enquêtée à discuter de situations spécifiques, de dilemmes éthiques ou encore de stratégies de conciliation dont elle use. Cela a permis de tirer des précieuses conclusions sur les causes profondes de ces tensions entre la double position des avocats-militants et sur la manière dont ils gèrent ces défis au quotidien. Additionnellement, les entretiens permettent un lien supplémentaire avec l'enquêtée, ce qui offre une fenêtre unique sur les composantes émotionnelles et motivationnelles de l'engagement des avocats. Comprendre ce qui les motive à prendre des risques ou à défier les normes professionnelles traditionnelles peut être crucial pour saisir l'essence de leur militantisme.

Qui plus est, la méthodologie a été amenée à évoluer pour faire face aux difficultés rencontrées sur le terrain. Ainsi, la décision a été prise de croiser l'entretien semi-directif de Sophie Mazas à une revue de presse sur divers de ces cas et affaires. Cette triangulation des données contribue à valider la fiabilité et la véracité des déclarations recueillies, mais

aussi de rendre ces informations plus concrètes et faciles à appréhender. Plus que cela, cette revue de presse a permis d'enrichir notre recherche en ajoutant une dimension supplémentaire à l'analyse : elle a permis de saisir les perspectives extérieures sur les avocats-militants, que ce soit venant du public, d'autres professionnels du droit ou d'acteurs politiques, car ces perspectives cadrent aussi la pratique militante des avocats. Cela a notamment pu révéler des écarts dans la perception publique et professionnelle des questions juridiques et militantes. En somme, intégrer une revue de presse à notre enquête a contribué à faire de cette dernière une recherche plus nuancée et approfondie, renforçant la pertinence des hypothèses et conclusions qui seront y tirées.

### **Retours réflexifs sur les terrains explorés**

De par mes engagements associatifs, j'ai été amenée à découvrir en profondeur le monde carcéral français et son fonctionnement. Me positionnant personnellement dans l'axe de l'abolitionnisme pénal, il me semblait très important de mettre en lumière les problématiques qui remettent en question l'efficacité des Centres de Rétention Administrative (CRA). Mon choix initial de sujet cherchait à aborder le rôle des Services d'Aide aux Étrangers Retenus (SAER), déployés dans tous les CRA français, soit des services tenus par des associations mandatées par l'État pour offrir de l'assistance juridique aux étrangers retenus. Mon étude de ces dispositifs aurait davantage été axée sur leur positionnement au sein des CRA comme dispositif d'aide et comme outil de l'État, comme des associations militantes pour les droits des étrangers, mais opérant dans un lieu où ces droits sont régulièrement atteints. Pour faire cela, j'avais pour ambition de mener des entretiens avec les différents juristes des CRA de Calais-Coquelles et Lille-Lesquin, dont les SAER sont respectivement tenus par France Terre d'Asile et par SOS Solidarité ASSFAM.

Ayant des restrictions juridiques autour du nombre de personnes pouvant pénétrer dans le centre<sup>26</sup>, les CRA et les associations y intervenant sont, de manière très générale, des terrains difficiles d'accès, même pour les chercheurs. Bien que je fusse préparée à ce fait, et malgré les différents types de prises de contact multipliés, mon terrain s'est avéré particulièrement bouché. Les juristes avec lesquelles j'étais parvenue à entrer en contact m'ont rapidement indiqué avoir besoin d'un accord explicite de leur structure afin de pouvoir se soumettre à l'exercice de l'entretien semi-directif, base de mon premier protocole d'enquête. Cet accord s'avérait particulièrement difficile à obtenir, puisque je n'ai obtenu réponse que le 15 avril, m'indiquant que les structures désiraient dans un premier temps échanger sur l'objectif de ma recherche avant de m'autoriser des entretiens. Le processus d'obtention de cet accord se révélant bien trop long, j'ai été contrainte de changer de sujet de recherches lors de ce mois d'avril.

Mon second choix s'est alors porté sur les avocats-militants, et plus spécifiquement sur ceux spécialisés dans le droit des étrangers. Conséquemment, le sujet restait relativement proche du précédent, le cœur des deux objets d'étude étant finalement l'articulation de l'assistance juridique comme mode de militantisme. Les difficultés d'accès restaient tout de même de taille, car je n'avais pas de contact privilégié avec un avocat-militant qui me permettrait une entrée sur un terrain que je ne connaissais que peu. Additionnellement, les avocats sont typiquement des personnes particulièrement occupées de par leur charge professionnelle, alors même que la catégorie enquêtée couple cette responsabilité avec un engagement militant qui occupe, lui aussi, l'agenda ; il pourrait donc s'avérer particulièrement difficile de trouver un créneau de disponibilité commune.

---

<sup>26</sup> *“Chaque association habilitée peut transmettre au ministre chargé de l’immigration une liste de cinq personnes au plus ayant vocation à accéder à l’ensemble des lieux de rétention.”* — Décret n° 2020-1734 du 16 décembre 2020 portant partie réglementaire du code l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Publié au JORF n°0315 du 30 décembre 2020. NOR : INTV2029045D

Malgré un recensement au sein de mon réseau et des approches moins traditionnelles comme des demandes sur Instagram, je n'ai réussi à obtenir que deux contacts d'avocats-militantes. De ces contacts, un seul a abouti sur un entretien semi-directif. Le second contact a été plus difficile à approcher, et il s'est avéré impossible de trouver un créneau commun qui permettait l'entretien. Cela confirme donc l'idée selon laquelle les avocats-militants se soumettraient à une charge de travail hautement soutenue, qui supprimerait leurs disponibilités. Cette idée se confirme encore davantage dans les difficultés rencontrées pour trouver un créneau d'entretien avec mon enquêtée, créneau qui s'est vu plusieurs fois être déplacé pour cause d'urgences.

Une barrière supplémentaire s'est finalement posée sous la forme d'une contrainte de temps. En effet, un changement tardif d'objet d'études et en conséquence de terrain a largement modifié la chronologie de ma recherche et a de ce fait limité la période allouée à l'enquête de terrain. L'enquête aurait-elle débuté plus tôt, une majeure partie de ces défis et problématiques auraient probablement pu être contournés ou résolus.

***Encadré n°1 - Protocole d'enquête alternatif : Exploration hypothétique du terrain sans contrainte temporelle***

Dans l'idéal, si les contraintes temporelles ne limitaient pas l'étude du militantisme des avocats spécialisés dans le droit des étrangers, un protocole d'enquête enrichi pourrait être envisagé pour explorer de manière plus exhaustive les complexités et les nuances de leur engagement. Cet encadré propose un aperçu de ce que pourrait être une méthodologie étendue, articulant plusieurs enquêtes et approches complémentaires.

Méthode d'enquête typique du cause lawyering, les entretiens semi-directifs seraient ici conservés pour leur grande pertinence, comme souligné précédemment. Toutefois, il s'agirait de multiplier les entretiens avec plusieurs avocats-militants -

idéalement entre 5 et 10. Ayant rencontré des difficultés dans mes prises de contact, j'aurais davantage exploité les réseaux militants de mes premiers enquêtés afin de pouvoir trouver d'autres potentiels entretiens, notamment les réseaux de syndicats. Pour finir, une de mes hypothèses initiales portait sur la question du genre, se questionnant sur si le genre féminin influençait de manière plus ou moins forte le rapport à l'engagement, les avocats-militantes étant peut-être plus sensibilisées aux enjeux discriminatoires des catégories de population plus vulnérables. Ainsi, il m'aurait tenu à cœur d'enquêter à la fois des hommes et femmes afin de pouvoir confirmer ou non cette hypothèse.

Additionnellement, avec une plus grande flexibilité temporelle, des observations participantes auraient potentiellement pu être menées. Cela se serait déroulé avec l'accord, bien évidemment, des avocats-militants enquêtés, mais les possibilités auraient sûrement été restreintes au vis-à-vis de l'enjeu du secret professionnel. Ces observations auraient pu être tenues lors de différents moments clefs de la pratique des avocats-militants comme des audiences ou encore des réunions militantes. Cela permettrait de comprendre dans un premier temps, et de manière concrète, le rôle des avocats-militants et la perception dudit rôle par les pairs, mais aussi d'observer si les avocats-militants mettaient divers aspects de leur personnalité et connaissances en avant selon la casquette portée.

Dans l'éventualité où l'observation ne se serait pas avérée être une option, l'enquête aurait alors été doublée d'un corpus documentaire exhaustif, afin de concrétiser davantage les propos tenus en entretien. Ce corpus aurait pu être composé de multiples documents comme des articles de presse, mais aussi potentiellement des archives judiciaires d'anciennes affaires ou des archives militantes, récupérées auprès des enquêtés.

Cette combinaison méthodologique permet de capturer une vision holistique du sujet, offrant à la fois des perspectives internes et externes sur les pratiques militantes. Les entretiens révèlent les motivations personnelles et les perceptions des avocats, donnant une voix directe à leurs expériences et leurs réflexions. Quant à l'observation et l'analyse documentaire, l'objectif serait de compléter ces témoignages en fournissant un contexte réel pour ces narrations, captant les dynamiques quotidiennes et les interactions en situation, et permettant de vérifier ou de nuancer ce qui est exprimé lors des entretiens.

### **Annnonce des résultats**

Les résultats de notre enquête montrent que les avocats-militants comme Maître Sophie Mazas sont influencés dès leur enfance par des valeurs familiales et des expériences militantes, ainsi que par des expériences scolaires marquantes. Ces influences biographiques jouent un rôle clef dans la formation de leur engagement. De plus, la confrontation à des politiques migratoires restrictives et des pratiques abusives des autorités renforce leur détermination à s'engager en tant que militants tout en exerçant leur profession d'avocat.

Notre recherche révèle également que les champs juridique et militant ne se confondent pas, mais sont bien interconnectés. Les avocats-militants bénéficient de la circulation des savoirs et des moyens d'action entre ces deux sphères, ce qui enrichit leur pratique et les rend plus efficaces dans leurs actions.

Enfin, l'étude met en lumière les défis éthiques et émotionnels auxquels sont confrontés les avocats-militants. Sujets à des questions de gestion du stress, d'impartialité et d'exigences professionnelles, couplés à un engagement militant intense, les enjeux de sécurité et de santé mentale sont d'autant plus primordiales pour les avocats-militants.

## **Annonce du plan**

Nous entamerons notre réflexion avec un premier chapitre, consacré à l'exploration des facteurs sociaux et biographiques qui prédestinent certains avocats à devenir militants. Nous y analyserons, à travers le parcours de Sophie Mazas, la socialisation primaire, en nous concentrant spécifiquement sur l'importance des valeurs familiales et de grandes expériences éducatives. Il sera aussi question d'aborder comment les avocats, dans un processus de socialisation secondaire à travers leurs études et la découverte de la profession, sont confrontés à des limites institutionnelles qui renforcent leur engagement.

Dans un second chapitre, nous explorerons les stratégies pratiques et les défis auxquels font face les avocats-militants pour concilier leur pratique professionnelle avec leur engagement militant. Nous discuterons donc des avantages de cette double compétence, mais aussi des défis éthiques et émotionnels qui l'accompagnent, sous le prisme de l'expérience de Maître Sophie Mazas.

En structurant comme ci notre étude, ce mémoire espère pouvoir fournir une analyse efficace des tensions entre les rôles de défenseur juridique et de militants, et montrer comment ces avocats parviennent à naviguer entre ces deux sphères pour promouvoir les enjeux militants.

## **Chapitre Un : L'avocat-militant et les facteurs sociaux qui l'y destinent : sociabilisation et contraintes**

Dans le milieu de l'avocature, certains avocats ne se limitent pas aux exigences traditionnelles de leur profession. Ce n'est pas seulement le cadre juridique ou les potentiels défis professionnels qui les motivent, mais souvent un héritage de valeurs transmises dès l'enfance via un processus progressif et évolutif. C'est notamment le cas de Sophie Mazas, dont la famille, profondément enracinée dans le militantisme politique, a joué un rôle crucial dans sa formation comme avocat et comme militante, mais aussi dans le lien qu'elle a constitué entre ces deux rôles.

Ce chapitre se propose d'examiner de près les racines sociales et éducatives qui incitent les avocats à s'engager au-delà des frontières de leur profession juridique. Comprendre ces premières influences est crucial pour de multiples raisons. Cela permet de saisir comment les valeurs et les comportements militants sont transmis et intériorisés dès l'enfance et l'adolescence, offrant de la sorte un cadre explicatif sur les motivations et engagements futurs. Explorer les parcours éducatifs et les premières expériences des avocats aide également à identifier les moments charnières où ces individus commencent à percevoir le droit non seulement comme une profession, mais aussi comme un outil de transformation sociale.

En se concentrant sur l'histoire personnelle de Maître Mazas et des différents éléments qui l'ont forgé, il interroge les manières dont les contextes familiaux, marqués par un engagement social ou politique, ainsi que les parcours académiques, influencent leur perception du rôle de l'avocat et leur ouvrent la voie vers le militantisme.

En conséquence, nous serons guidés par les questions suivantes : Quels aspects spécifiques de leur éducation et de leur environnement familial rendent certains avocats particulièrement sensibles et désireux de s'engager dans des causes militantes ? Comment ces influences façonnent-elles leurs stratégies et leur efficacité en tant qu'avocat-militant ?

## ***1. Socialisation et premières influences***

Les salles d'audience voient souvent défiler des avocats dont le parcours professionnel semble avoir été tracé depuis le berceau. Toutefois, au-delà des compétences techniques acquises au fil des ans, c'est dans les récits d'enfance et de formation que l'on découvre parfois les véritables racines de leurs valeurs et engagements. Pour des avocats, comme Maître Sophie Mazas, les premiers chapitres de leur vie, écrits dans le cadre familial et sur les bancs des écoles, jouent un rôle déterminant dans le rapport tissé entre leur identité professionnelle et leur conscience militante. Cette section de notre mémoire examine comment l'environnement familial et les expériences éducatives, notamment les premières confrontations avec les inégalités et injustices, sont des terrains fertiles pour la germination des idéaux militants. Nous mettons de ce fait en lumière les mécanismes par lesquels les avocats-militants développent une sensibilité particulière aux causes des droits humains. De ce fait, nous interrogeons les manières dont les interactions familiales et les défis académiques orientent les avocats vers des carrières dans lesquelles le droit et le militantisme se croisent et se re-croisent.

### *a. L'importance de la famille*

La socialisation primaire, celle qui se déroule au sein de la famille durant les premières années de vie, joue un rôle absolument fondamental dans la formation de valeurs, croyances et comportements ; un fait largement admis par les divers travaux de sociologie et particulièrement ceux de son fondateur, Pierre Bourdieu. Considérée comme une phrase cruciale par les sociologues, cette période façonne l'identité et la vision du monde de l'individu, posant donc potentiellement certaines bases pour de futurs engagements. Dans le contexte de l'étude du rapport au militantisme, cette socialisation précoce est souvent déterminante ; elle l'a été pour Maître Sophie Mazas. Les premières influences familiales, qu'elles soient politiques, culturelles ou éthiques, imprègnent

profondément les individus, prédisposant certains à s'engager activement dans des causes sociales.

*“Je veux dire, quand je vois autour de moi, le nombre de gens qui ont vécu des trucs, euh, de violences sexuelles sur les enfants et tout. Alors, nous, là-dessus, gros coup de bol de tous les côtés, bah voilà. Donc pas de... j'allais dire pas de traumatisme, de trucs, machin, plutôt, ouais, de la chance, quoi.”<sup>27</sup>*

Sophie Mazas a, en tout cas, affirmé, de par son initiative, l'importance clef jouée par sa famille dans sa découverte de l'engagement militant. Plusieurs auteurs étudient les impacts de l'enfance sur le rapport et la proximité au militantisme. Les travaux de Joseph Hivert sur les enfants de détenus politiques au Maroc sont notamment très éclairants sur la logique pouvant justifier un engagement militant. Ce dernier explique que des situations de “névroses traumatiques”, soit des expériences particulièrement violentes et marquantes, vécues dans l'enfance peuvent façonner des dispositions spécifiques à l'engagement<sup>28</sup> ; si l'exemple ici prit est celui de la répression politique et policière, il peut également s'agir d'autres événements, comme un parcours migratoire et une agression sexiste et sexuelle. En conséquence, et plus particulièrement encore découlant des luttes que ces personnes ont dû mener pour traverser ses névroses traumatiques, ces enfants vivent une *“socialisation militante extrêmement intense et précoce”<sup>29</sup>*, qui leur permet de développer une forte disposition à l'engagement et une grande familiarité avec les pratiques militantes. Toutefois, dans le contexte de notre enquête, Sophie Mazas met un point d'honneur sur le fait qu'elle n'a pas vécu de telles expériences qui auraient motivé son entrée dans le militantisme, moyen de faire circuler la centralité de sa famille dans sa socialisation militante.

---

<sup>27</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>28</sup> HIVERT, Joseph. « Chapitre 5. L'enfance du désordre. Une approche sociologique de la souffrance des enfants de prisonniers politiques au Maroc ». In *Le malheur militant*, par Olivier FILLEULE, Catherine LECLERCQ, et Rémi LEFEBVRE, 113-31. Ouvertures politiques. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 2022.

<sup>29</sup> HIVERT, Joseph. *Ibid.*

*“Moi, je viens d’une famille... La génération avant moi était classe ouvrière, née dans la classe ouvrière, et ils sont devenus classe moyenne, on va dire. Plutôt des gens, euh, engagés et militants. Du côté paternel, communistes depuis les années 1930-1920 je pense. De l’autre côté, je suis d’origine allemande, donc avec un vécu plutôt, euh... comment on va dire... ouvrier aussi.”<sup>30</sup>*

Les conséquences du milieu social sur le militantisme sont largement admises. L’origine ouvrière de la famille de Sophie Mazas, tant du côté maternel que paternel, a joué un rôle déterminant dans sa socialisation militante. Le milieu familial a été un espace de transmission de valeurs politiques et sociales profondément ancrées dans l’histoire de la lutte ouvrière. Du côté de son père, Sophie Mazas met l’accent sur une tradition militante qui remonte aux années 1920, avec une forte implication dans le mouvement communiste. Ces origines ouvrières ont toute leur importance dans le développement d’un engagement : le sociologue Marc Maurice travaille notamment sur les déterminants de l’engagement en rapport avec la classe ouvrière. Son étude permet de déterminer que les ouvriers venant eux-mêmes d’un milieu ouvrier présentaient une plus grande propension à l’engagement militant, surtout au vis-à-vis d’une forte proximité avec les pratiques syndicales<sup>31</sup>. Maître Sophie Mazas peut alors s’inscrire dans cette logique déterminante.

Additionnellement, les parents de Sophie Mazas ont toujours accordé une importance primordiale à l’éducation de leurs enfants, la considérant comme un outil essentiel pour l’émancipation individuelle et collective. Cette éducation rigoureuse et engagée servait ensuite pour but, non seulement de doter leur fille de capacités de réflexion critique, mais aussi d’éveiller sa conscience politique et sociale. Pour ce faire, Sophie Mazas parle de lectures et de discussions ouvertes sur les enjeux sociaux et politiques, l’encourageant à s’informer et à critiquer les structures existantes : *“C’est venu*

---

<sup>30</sup> Extrait d’entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>31</sup> MAURICE, Marc. « Déterminants du militantisme et projet syndical des ouvriers et des techniciens ». *Sociologie du travail* 7, n° 3 (1965): 254-72.

*au fur et à mesure, par les lectures [...], des abonnements aux revues d'écologie de WWF, des discussions politiques avec mes grands-parents, etc*"<sup>32</sup>. À ce titre, Sophie Mazas continuera sur un ton plus léger en disant *"Moi, je dis : si vous voulez développer des générations de militants, il faut faire Pif Gadget* <sup>33</sup> *quoi, c'est la base [rires]"*<sup>34</sup>, symbole de l'importance capitale qu'a joué son éducation à la maison dans le développement de sa conscience militante et politique. Dans son enfance, les valeurs de lutte et de justice sociale étaient de ce fait omniprésentes et fréquemment partagées, fournissant un cadre idéologique solide sur lequel se sont construites ses propres convictions.

Pour finir, c'est l'engagement associatif et professionnel de ses parents qui a également joué un rôle non négligeable dans le processus de socialisation militante, lui offrant de divers modèles d'implication active et de responsabilité communautaire. Bien que ces engagements ne soient pas explicitement militants, ils ont profondément influencé Sophie Mazas en lui inculquant l'importance de participer activement à la vie collective et en lui montrant comment naviguer des structures associatives et juridiques.

*"Vous voyez, moi, ma mère, elle est dans un club de bridge, elle est présidente d'une association, elle a toujours donné du temps là-dedans. Mon père était aux Prud'hommes. Enfin, des gens, voilà, citoyens, j'allais dire."*<sup>35</sup>

Sa mère, en tant que membre et présidente d'associations, incarnait, et continue d'incarner encore aujourd'hui, un modèle d'engagement associatif fort, qui s'inscrit dans la durée. Bien que cette activité ne soit pas militante au sens strict, elle impliquait une série de responsabilités qui ont exposé Sophie Mazas à des compétences organisationnelles cruciales, mais aussi et surtout à l'importance de l'implication dans la vie communautaire. Elle a donc pu observer, de première main, comment

---

<sup>32</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>33</sup> *Pif Gadget* est un magazine de bande dessinée français, à destination de la jeunesse. Il est notamment affilié au Parti Communiste Français selon le journal Le Monde.

<sup>34</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>35</sup> *Ibid.*

l'investissement personnel dans des projets collectifs pouvait renforcer le tissu social. La position occupée par sa mère est d'autant plus éclairante que Sophie Mazas grandira pour, elle aussi, présider une association, la LDH<sup>34</sup>. La notion de responsabilité que suppose la présidence, elle l'a aussi acquise en y étant familiarisée grâce à sa mère.

Son père, quant à lui, a servi au Conseil des Prud'hommes, une institution juridique élective, dans laquelle les membres sont simplement des bénévoles nommés et élus pour un mandat de quatre ans. Le Conseil est chargé de résoudre les conflits entre employeurs et salariés, un rôle qui nécessite une compréhension profonde du droit du travail. Cet engagement est absolument déterminant pour la trajectoire future de Sophie Mazas : le fonctionnement unique de cette institution, mêlant engagement bénévoles et responsabilités juridiques, lui a offert une première perspective sur l'intersection entre l'engagement personnel et les structures juridiques. Elle a ainsi pu observer d'elle-même les manières dont les principes de justice et d'équité peuvent être intégrés dans des fonctions juridiques, comment l'engagement peut être mené en même temps qu'une position juridique, qui impose pourtant de fortes normes d'impartialité.

En somme, bien que les activités et engagements de ses parents et, de manière plus générale, de sa famille ne soient pas explicitement militantes, elles ont, sans doute, fortement contribué à sa socialisation militante. Pour ce faire, Sophie Mazas a vécu une enfance bercée dans des valeurs de participation active, de responsabilité communautaire et d'utilisation du cadre juridique pour la justice sociale. Ce contexte familial a alors préparé le terrain pour son évolution en tant qu'avocat-militante, démontrant de ce fait l'importance de la socialisation primaire dans le développement des trajectoires militantes.

#### *b. Études : découverte du terrain et du juridique*

La socialisation initiale ne s'est cependant jamais limitée à la famille. Bien que cette dernière joue un rôle prépondérant dans la formation des premières dispositions

militantes, la socialisation d'un avocat-militant s'étend dans l'environnement académique et les interactions avec les pairs, qui façonnent et parfois redéfinissent les trajectoires militantes. La transition vers cet environnement expose les futurs avocats à une diversité d'idées et à des débats qui mettent souvent au défi les préconceptions héritées et encourageant une réflexion plus profonde sur certaines problématiques et sur le rôle du droit comme outil de changement. Cette partie explore donc comment, en dehors du cadre familial, le milieu écolier et universitaire tout comme les expériences y étant associées contribuent à façonner les avocats-militants.

*“Après, moi, j’ai toujours été militante, donc j’ai commencé au collège, les manif pour de nouveaux... plus de moyens, plus de trucs. Et l’écologie. Alors à l’époque, c’était pour l’Ours des Pyrénées, vous voyez, des trucs comme ça.”<sup>36</sup>*

C'est durant ses années collège que Sophie Mazas a fait ses premiers pas concrets dans le militantisme, révélant un engagement presque précoce, qui allait profondément influencer son parcours professionnel et personnel. Confrontée à des conditions éducatives difficiles et à des injustices palpables, elle a trouvé dans l'action collective un moyen de s'exprimer, elle et ses convictions, et de lutter pour des changements concrets et systémiques. Ces premières expériences de militantisme à l'école ont été déterminantes dans la formation de son identité juridique et militante, mais surtout de l'articulation qu'elle fait entre les deux, puisque son terrain d'action militante devient le même terrain sur lequel elle se socialise au juridique.

*“Moi, j’étais dans un collège ‘Pailleron’ [...], je crois que c’est le nom de l’architecte qui avait inventé ça. En fait, c’étaient des préfabriqués en fait, un peu plus que des préfabriqués, [...] ouais, c’était un peu pourri. Mais on était je crois euh... 900 dans un collège prévu pour 450. [...] Mais euh, voila, une dégradation.”<sup>37</sup>*

---

<sup>36</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>37</sup> *Ibid.*

L'expérience de Sophie Mazas au collège a été une période déterminante pour son éveil militant ; elle lui a notamment permis de découvrir le terrain militant. Son établissement scolaire, marqué par des conditions insalubres et dangereuses ici décrites, a servi de catalyseur pour son engagement. Ces conditions les ont, en effet, exposés, elle et ses camarades, à une série de défis quotidiens qui ont éveillé en elle une conscience critique des services publics et de leur importance. Le surpeuplement et la détérioration des installations étaient des manifestations concrètes des lacunes systémiques dans l'investissement public pour l'éducation, exacerbant les inégalités et créant un terreau fertile pour la mobilisation. Ce sont spécifiquement deux événements déterminants que Sophie Mazas met en avant dans le cadre de notre enquête.

*“Et puis euh... un gamin qui s'est suspendu sur une barre de panneau de basket, qui s'est effondrée sur lui, donc du coup, il avait eu les orbites enfoncées... Enfin, il avait eu une opération, il avait failli perdre les yeux [...]. Du coup, c'était parti en cacahuètes : un peu plus tard, je sais plus quoi, il avait pété les plombs avec un prof, qui a mis une baffé, qui était pas au courant, et du coup il y a eu des violences dans l'établissement. Et en fait, on avait fini par se mettre en grève pour avoir un nouveau collègue, quoi.”<sup>38</sup>*

Ces deux expériences décrites ici, dont Sophie Mazas a été personnellement témoin, ont été indubitablement marquantes et ont permis de la sensibiliser aux enjeux cruciaux des services publics, en matière particulièrement d'éducation. Ces événements peuvent sans doute être analysés à travers le prisme des cycles de mobilisation de Sidney Tarrow, soit une convergence de crises relativement importantes dans différents domaines, menant à une sorte de conflictualisation générale, qui mène à son tour à une mobilisation<sup>39</sup>. Dans ce cadre, les incidents de l'accident du camarade et de la violence du professeur ont constitué des moments charnières, des points de basculement, qui ont catalysé l'action collective parmi les élèves, puisqu'elle finit par conclure que le corps

---

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> TARROW, Sidney. « Cycles of Collective Action : Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention ». In *Repertoires and Cycles of Collective Action*, édité par Mark TRAUGOTT, 86-116. Durham: Duke University Press, 1995.

étudiant s'était finalement mis en grève. Le mouvement a fini par obtenir réponse, notamment quand l'établissement est enfin nommé, et donc par s'essouffler avant de se dissoudre, s'inscrivant en conséquence parfaitement dans la logique de cycle de mobilisation, Tarrow le décrivant plus précisément comme *“une vague croissant puis décroissante d'actions collectives”*<sup>40</sup>.

Toutefois, ce sont ces mobilisations, les premières mobilisations de Sophie Mazas, qui lui ont permis de découvrir le terrain militant et d'y prendre goût, motivant de futurs engagements. Elles ont été particulièrement formatrices, en lui montrant le pouvoir de l'action collective et l'importance de la lutte. Sa participation a permis à Sophie Mazas de découvrir de nouveaux modes d'action, de développer des compétences en organisation, en plaidoyer. De manière plus générale, elle a appris à structurer des revendications et à négocier avec des responsables administratifs ou politiques, des compétences qu'elle peut donc ajouter à son arsenal militant comme juridique.

*“Mais déjà, en fait, à l'époque, je me rappelle, ça [ses premières manifestations pour le collège] c'était en 19...90. Euh, la question en fait de l'investissement dans le service public, etc, ç'a toujours été déterminant pour euh... Les conditions matérielles en fait pour permettre de vivre ensemble et d'investissement dans les services publics, c'est déterminant”*<sup>41</sup>

Cependant, ce qui a été clef dans la pérennisation du militantisme de Sophie Mazas n'est pas tant les compétences concrètes qu'un engagement pouvait lui dispenser ; la question de la responsabilité des services publics a toujours été centrale dans son engagement. Les conditions dégradées de son collège ont illustré les conséquences directes du sous-financement et de la négligence institutionnelle. Les manifestations et grèves auxquelles elle a participé étaient des moyens de rendre visible l'invisible, preuve de l'influence des mobilisations citoyennes sur le changement concret et les politiques

---

<sup>40</sup> [TRADUCTION LIBRE] TARROW Sidney. *Ibid.*

<sup>41</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

publiques. Ce faisant, Sophie Mazas a développé une perspective critique sur les responsabilités des institutions et la nécessité d'une gouvernance équitable et transparente.

Les années collège n'étaient toutefois que le début de son engagement. Son entrée à la fac de droit à marque une nouvelle étape dans la construction de son rapport au militantisme, mais marque aussi son entrée dans le champ juridique au sens entendu par Bourdieu et Willemez et présenté plus tôt<sup>42</sup>. Les études de droit, avec leurs exigences rigoureuses, ont permis à Sophie Mazas de développer des compétences spécifiques au champ juridique et ce qu'on peut appeler les "rituels judiciaires" soit les processus, les formules de discours, et autre<sup>43</sup>. Cependant, ce processus de formation a également introduit une tension entre son engagement militant et les attentes du champ juridique. Le cadre rigide des études de droit peut parfois sembler en contradiction avec le militantisme, qui nécessite une plus grande flexibilité réflexive.

Pourtant, durant ses études, Sophie Mazas s'engage activement et milite auprès des syndicats étudiants : *"Après, militante à la fac, j'étais à l'UNEF-ID, à la fac de droit. Manifs en 95"*<sup>44</sup>, soit des manifestations pour lutter contre le "Plan Juppé" de réformes des retraites et de la Sécurité sociale. Elle parle par ailleurs, plus tard, de mobilisations militantes entre 1999 et 2001 contre la loi Sécurité-Intérieure, ou encore dans le cadre de l'invasion états-unienne de l'Iraq. Ces engagements montrent, dans un premier temps, la persistance de l'engagement de Sophie Mazas, malgré un cadre désormais plus restrictif. Plus que cela, ils montrent le développement d'un lien fort entre le militantisme et le juridique, entre son engagement et les questions d'accès aux droits. En effet, ces mobilisations ont mis en lumière les tensions entre sécurité et liberté, et, surtout,

---

<sup>42</sup> WILLEMEZ, Laurent. « Des mondes ordonnés ? Professionnels du droit et militants dans la diffusion de la raison juridique ». Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2009.

<sup>43</sup> GELINAS, Fabien, Clément CAMION, et Karine BATES. « Forme et légitimité de la justice – Regard sur le rôle de l'architecture et des rituels judiciaires ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 73, n° 2 (2014): 37-74.

<sup>44</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

comment les lois pouvaient être instrumentalisées pour restreindre les droits individuels. En protestant contre ces mesures, Sophie Mazas s'engage non seulement en tant que militante, mais aussi en tant que future avocat.

De ce fait, les années étudiantes de Sophie Mazas ont été marquées par des expériences et engagements significatifs qui ont profondément influencé sa conscience sociale et son militantisme. Son parcours universitaire a non seulement enrichi son habitus juridique, mais a également élargi son réseau militant et approfondi sa compréhension des mécanismes de résistance et de transformation sociale. Ce terrain, propice à l'engagement, a ainsi posé les bases solides du rapport de proximité entretenu dans sa double position d'avocat-militante, illustrant alors comment les influences éducatives et sociales précoces peuvent façonner des trajectoires militantes bien spécifiques.

## ***2. Découverte de l'avocature et désillusion ?***

Pour de nombreux avocats-militants, et particulièrement ceux opérant dans le droit des étrangers, le début de leur carrière est souvent marqué par une aspiration profonde à utiliser le droit comme outil de justice sociale. Animés par des convictions solides, ils entrent dans la profession avec l'espoir de défendre les droits des plus vulnérables. Cependant, ils se retrouvent rapidement confrontés à la réalité des pratiques juridiques et contraintes institutionnelles : système juridique limité, bureaucraties rigides et politiques migratoires de plus en plus restrictives. Cette confrontation avec les réalités du terrain dévoile une tension constante entre les idéaux militants et les pratiques professionnelles, mettant en lumière les défis structurels auxquels ces avocats doivent faire face. Comment les avocats-militants perçoivent-ils les limitations de leurs moyens d'action au sein du système juridique ? Quelles sont les tensions entre leurs aspirations

éthiques et les réalités institutionnelles et politiques qu'ils rencontrent ? Et surtout : comment ces avocats réajustent-ils leurs approches pour continuer à lutter pour leurs idéaux malgré les contraintes ?

*a. Être avocat, des moyens d'actions limités ?*

*“Je suis devenue avocat en confrontant aussi ma connaissance du droit avec beaucoup de situations où les gens n'avaient pas accès au droit”*<sup>45</sup>, tels étaient les propos de Maître Sophie Mazas dans le contexte de notre entretien. Cette réflexion met en lumière une réalité cruciale : malgré leur expertise et leurs compétences, les avocats se heurtent souvent aux limitations du système juridique et aux barrières d'accès au droit. Beaucoup, comme Maître Mazas, se tournent vers cette profession avec l'objectif de rendre la justice plus accessible, et notamment aux populations marginalisées. Si cette dernière insiste bien sur le fait qu'elle n'avait pas d'attente prédéfinie quant à sa capacité d'action, il reste indéniable que cette capacité reste largement limitée par le droit, mais aussi par les institutions publiques.

Ayant particulièrement travaillé dans la métropole montpelliéraine, Sophie Mazas s'est familiarisé avec le cas de Béziers, où le maire Robert Ménard a surtout été soutenu par divers partis de droite et d'extrême-droite. Témoin de plusieurs pratiques de l'administration locale qui remettent en question le respect de l'État de droit, c'est celui-ci qu'elle choisit pour illustrer cette idée :

*“De manière récurrente, on voit quand même que le maire de Béziers systématiquement reprend des décisions annulées par les juridictions et les reprend de la même manière, et nos institutions ne sont pas prévues pour qu'une personne publique n'obéisse pas de facto à une décision de justice, et donc en fait, à part le pouvoir du préfet [...] on n'a pas de moyens de pression, et ça devient un vrai problème récurrent”*<sup>46</sup>

---

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Ibid.*

Cette situation met en lumière une réalité troublante : le droit, censé être rigide et s'appliquer à tous sans exception, subit de violentes transgressions répétées par des détenteurs de l'autorité publique. Cette violation systématique des décisions judiciaires par des autorités locales comme le maire de Béziers, pour beaucoup de juristes et avocats comme Sophie Mazas, érode l'efficacité du système juridique et compromet ses fonctions d'équité et de justice. Car lorsque les attentes juridiques ne sont plus les mêmes pour tous, le principe fondamental d'égalité devant la loi se voit bafoué. Cette désillusion envers les institutions supposées être gardiennes du droit se traduit également dans les échanges entre Maître Mazas et les médias :

*“Sophie Mazas a également pointé au nom du collectif ‘le silence assourdissant des élus de la majorité municipale’ et assure que l’expulsion du Zénith2 s’est faite avec l’accord de la Ville, contrairement à la position inverse réaffirmée par communiqué de presse. ‘On attend de voir les PV des huissiers, on verra bien quel est le nom du mandataire !’, promet la juriste”<sup>47</sup>*

*“Pour la présidente de la fédération héraultaise de la LDH, cet arrêté est une ‘stratégie de communication’, véhiculant ‘une vision simpliste, à savoir qu’il suffirait d’enfermer parents et enfants pour retrouver le calme’. ‘Cela permet de faire de la communication au moment des élections européennes. [...]’<sup>48</sup>*

*“Soit la mairie a fait cette demande (ce qu’elle dément), soit le préfet de l’Hérault s’apprête à violer la légalité, alors qu’on s’attendrait plutôt qu’il la fasse respecter, en tant que représentant de l’État. [...]”<sup>49</sup>*

---

<sup>47</sup> AMIRAU, Hélène. « Incendies dans les bidonvilles de Montpellier : les associations dénoncent “des méthodes fascistes” ». *Midi Libre*, 18 septembre 2021. <https://www.midilibre.fr/2021/09/18/incendies-dans-les-bidonvilles-de-montpellier-ce-sont-des-methodes-fascistes-9796943.php>.

<sup>48</sup> GOUBET, Gentiane, et Sixtine BOYER. « Couvre-feu pour les mineurs à Béziers : la Ligue des droits de l'Homme dénonce une violation de l'Etat de droit ». *France 3 Occitanie*, 22 avril 2024. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/beziers/couvre-feu-pour-les-mineurs-a-beziers-la-ligue-des-droits-de-l-homme-denonce-une-violation-de-l-etat-de-droit-2959181.html>.

<sup>49</sup> RICHARD, Guillaume. « Montpellier : “On craint qu’un nouveau bidonville soit expulsé” dénonce la Ligue des droits de l'Homme ». *Midi Libre*, 7 septembre 2021. <https://www.midilibre.fr/2021/09/07/montpellier-on-craint-quun-nouveau-bidonville-soit-expulse-denonce-la-ligue-des-droits-de-lhomme-9773214.php>.

Ces extraits de notre revue de presse mettent très clairement en lumière la critique que fait Sophie Mazas de l'efficacité du droit face aux institutions parfois abusives, et plus particulièrement encore, le rôle joué par les maires, préfets et, de manière plus générale, par les collectivités territoriales dans ces abus fréquents. Sa frustration face à ces violations récurrentes et à l'indifférence des responsables politiques renforce, en quelque sorte, son engagement, en la poussant donc à dénoncer publiquement ces abus et à lutter pour une application plus équitable du droit. En les dénonçant, elle cherche à mobiliser le soutien populaire et à exercer une pression sur les décideurs politiques. Cette stratégie militante vise ainsi à renforcer la légitimité du droit et à rappeler à toutes les parties prenantes leur responsabilité au vis-à-vis de l'État de droit.

Cette réalité renforce chez Sophie Mazas la conviction que le rôle de l'avocat comme elle l'avait initialement appréhendé ne peut se limiter à la simple application du droit, mais doit également inclure une dimension militante. En effet, ces abus du droit, surtout lorsqu'ils sont commis par des autorités publiques, rendent inefficace le cadre juridique que les avocats et autres juristes sont supposés préserver et garantir. Cette situation peut créer, chez les avocats-militants, un sentiment d'impuissance, notamment au vis-à-vis de leur désir initial de rendre le droit accessible à ceux qui en sont exclus — comme exposé dans la citation précédemment mentionnée de Sophie Mazas —, mais aussi une profonde détermination à utiliser tous les moyens possibles pour contester lesdites injustices.

Ces notions d'impuissance et de contestation de ces mesures abusives ne sont pas sans rappeler les travaux d'Anaïs Marino sur les travailleurs sociaux, expliquant que ces derniers trouvaient une sorte de refuge dans l'engagement quand leurs pratiques professionnelles devenaient trop abusives ou dissidentes de leurs valeurs personnelles<sup>50</sup>. En ce sens, ce seraient les abus de droit et un cadre politique exponentiellement plus

---

<sup>50</sup> MARINO, Anaïs. « Entre cadre légal et militantisme, la place du travailleur social auprès des jeunes dits MNA. Un fossé se creuse et le pont reste en suspens ? » *Empan* 116, n° 4 (2019): 80-85.

restrictif des droits des personnes étrangères qui alimenteraient la persistance de l'engagement chez les avocats-militants. Ils ressentent un devoir de ne pas seulement exercer le droit, mais aussi de le défendre activement contre toute transgression impunie. C'est cette nécessité de protéger les droits fondamentaux et de garantir une application équitable de la loi qui pousse ces avocats à combiner leur pratique juridique avec un militantisme actif.

*b. Militer malgré un manque de disponibilités*

Face à ces limitations structurelles et institutionnelles, les avocats-militants comme Maître Sophie Mazas sont souvent confrontés à une réalité juridique qui bride leur capacité à agir pleinement en faveur des droits qu'ils défendent. Pourtant, ces contraintes ne freinent pas leur détermination. Au contraire, elles alimentent une résilience et une créativité militante qui transcendent les moyens traditionnels de l'avocature. Cette section se penche sur l'habileté des avocats-militants à persévérer dans leur engagement, malgré un manque apparent de dispositions favorables. En travaillant sur la notion de "disponibilités biographiques" de Doug McAdam, nous allons donc explorer comment les avocats s'engagent alors que rien ne les y encourage.

L'avocature est une profession exigeante et imprévisible, caractérisée par des charges de travail élevées et des horaires généralement imprévues. La nature imprévisible des demandes des clients et des audiences judiciaires rend difficile la planification du temps personnel, accentuant ainsi la lourdeur de la profession et rendant complexe la conciliation avec d'autres engagements<sup>51</sup>. Maître Sophie Mazas et, de manière générale, les avocats spécialisés dans le droit des étrangers ne dérogent évidemment pas à cette réalité, voire y sont davantage soumis de par la rapidité des processus autour de l'immigration.

Les conditions même dans lesquelles s'est organisé et déroulé notre entretien téléphonique avec Sophie Mazas traduisent cette réalité. En effet, il fut, dans un premier

---

<sup>51</sup> TREMBLAY, Diane-Gabrielle, et Éléna MASCOVA. « La gestion des temporalités familiales et domestiques et la carrière des avocats et avocates : différents modèles de conciliation ? » *SociologieS*, 19 novembre 2013.

temps, difficile d'entrer en contact avec elle, car les premiers appels n'aboutissaient pas, il était difficile de trouver un moment opportun où elle était peut-être moins occupée ; le reste de l'échange autour de l'organisation de l'entretien s'est déroulé par messages. Puis, alors que la date de l'entretien est fixé, ce dernier sera déplacé à deux reprises pour cause d'urgence professionnelle. Pour finir, il était tant difficile pour l'avocat de trouver un créneau libre dans son emploi du temps que l'entretien a fini par être fixé pour se dérouler lors d'un trajet en voiture, il s'est finalement déroulé lors de sa pause déjeuner, pendant son repas. Il est donc indéniable que la charge de travail d'une avocat-militante est vertigineuse. L'engagement parvient-il alors à persister dans un tel cadre ?

L'entrée dans l'avocature de Sophie Mazas n'a pas été marquée par un arrêt du militantisme, loin de là, puisqu'il a même doublé : *“Et euh... et puis, après, je suis devenue avocat. J'ai adhéré au Syndicat des Avocats de France. Et à la Ligue des Droits de l'Homme”*<sup>52</sup>, Sophie Mazas poursuit donc à la fois son engagement pour les droits humains, découlant de son attachement au champ juridique, et auprès des syndicats, comme hérité par son milieu ouvrier. Alors même qu'elle fait face à des contraintes qui pourraient décourager certains, son engagement persiste et se renforce particulièrement grâce à l'attachement fort à ses valeurs personnelles. Pourtant, finalement, l'engagement de Sophie Mazas finit par se dédoubler, quand elle quittera le SAF :

*“On va dire que le Syndicat des Avocats de France a pour moi un peu perdu sa structure de réflexion. [...] J'ai démissionné au congrès il y a deux ans, puisque le Syndicat des Avocats de France a refusé de prendre position sur la question de l'extrême droite et des violences à la fac de droit en 2018”*<sup>53</sup>

L'exemple de Sophie Mazas montre que l'engagement militant peut être profondément ancré dans des valeurs personnelles et des convictions qui surpassent les

---

<sup>52</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>53</sup> *Ibid.*

contraintes temporelles. L'avocat est claire : si elle a quitté le SAF, ce n'est pas en raison d'un manque de temps, mais parce que l'organisation ne s'alignait plus sur ses valeurs personnelles fondamentales. Cela démontre que son engagement militant est profondément ancré dans ses convictions éthiques, et que les charges de travail attaché à sa profession comme à son rôle militant ne sont pas justifications suffisantes pour mettre un terme à cet engagement avec une forte importance sentimentale.

Sous cette lumière, il semble que le cas Mazas remet en question la théorie des "disponibilités biographiques" de Doug McAdam, qui suggère que les individus s'engagent dans le militantisme en fonction de leur disponibilité de temps. Selon ce concept, ceux qui ont plus de temps libre et moins de responsabilités concurrentes sont plus susceptibles de s'impliquer dans des activités militantes<sup>54</sup>. Toutefois, Sophie Mazas, malgré un emploi du temps chargé en tant qu'avocat et un emploi du temps marqué par l'imprévu, trouve tout de même le temps et l'énergie de s'engager. Sa résilience à continuer de militer, même en face de défis et obstacles significatifs, illustrent que l'engagement peut être soutenu par des motivations et des valeurs qui transcendent les contraintes externes.

Ainsi, Sophie Mazas nous permet de comprendre que la motivation intrinsèque et les valeurs personnelles peuvent jouer un rôle plus déterminant dans l'engagement militant que la simple disponibilité de temps. Sous cette lumière, peut-être serait-il plus pertinent de parler de "dispositions" ?

Ce premier chapitre a exploré les racines sociales et éducatives qui incitent certains avocats, comme Maître Sophie Mazas, à s'engager au-delà des exigences traditionnelles de leur profession. En examinant l'importance de la socialisation primaire et secondaire, nous avons vu comment des valeurs militantes profondes peuvent être transmises dès

---

<sup>54</sup> McADAM, Doug. *Freedom summer : luttes pour les droits civiques, Mississippi, 1964*. Agone, 2012.

l'enfance. La famille de Sophie Mazas, de par ses origines ouvrières et son histoire militantes, a joué un rôle crucial dans la formation de ses valeurs et de son engagement. De même, ses expériences scolaires et universitaires ont été déterminantes, révélant comment les contextes éducatifs peuvent renforcer les dispositions militantes et modeler la perception du rôle de l'avocat et du droit comme potentiel outil de transformation sociale.

Cependant, la découverte concrète de ce rôle peut être accompagnée d'une certaine déception. Les avocats-militants peuvent rapidement se heurter aux limitations du système juridique et aux barrières institutionnelles. Cette confrontation avec la réalité du terrain révèle une tension entre les pratiques militantes et professionnelles. Néanmoins, pour des avocats comme Sophie Mazas, cette tension, cette déception n'est pas synonyme d'abandon, mais plutôt force motrice déterminante de l'engagement des avocats-militants.

Alors que le premier chapitre a exploré les fondements de leur engagement, le deuxième chapitre se penchera sur les pratiques employées et les défis rencontrés dans l'exercice quotidien de leur profession juridique et de leur engagement. Nous examinerons comment ces avocats-militants gèrent les tensions entre leur rôle de défenseur juridique et celui de militant, et comment ils parviennent à maintenir leur efficacité tout en restant fidèles à leurs engagements.

## **Chapitre Deux : Concilier la pratique professionnelle et l'engagement militant : stratégies, pratiques et défis**

Leur rapport au militantisme et à l'avocature étant construit de manière si simultanée et étroite, la pratique du droit est, pour beaucoup d'avocats-militants, indissociable de leur engagement en faveur de la justice sociale. Animés par des convictions profondes et une expertise juridique pointue, ces professionnels naviguent quotidiennement entre les exigences de leur métier et leurs idéaux militants. Maître Sophie Mazas illustre cette dualité complexe, confrontée aux contraintes institutionnelles et aux limitations du système juridique qui, souvent, freinent son action.

Ce chapitre explore les stratégies et les pratiques que les avocats-militants déploient pour concilier ces deux mondes généralement considérés comme contradictoires. En ce sens, nous serons guidés par les questions suivantes : Quelles stratégies les avocats-militants développent-ils pour concilier les exigences de leur pratique professionnelle avec leurs convictions militantes ? Les pratiques professionnelles et militantes se nourrissent-elles mutuellement l'une de l'autre ?

À travers le parcours de Sophie Mazas, nous étudierons comment les avocats-militants utilisent leur expertise juridique pour servir des objectifs militants sans compromettre les exigences de leur profession. Par ailleurs, nous analyserons les stratégies innovantes que ces avocats déploient pour naviguer un cadre juridique fréquemment restrictif, et comment ces pratiques sont nourries du militantisme.

Ce chapitre met également en lumière les défis émotionnels et professionnels inhérents à cette double casquette. En dépit de ces défis, la persévérance et la résilience de ces avocats montrent comment la désillusion initiale face aux limitations du système peut devenir une force motrice, poussant à l'innovation et à une plus grande efficacité dans la défense des droits humains.

En fin de compte, ce chapitre cherche à comprendre comment les avocats-militants parviennent à intégrer harmonieusement leur engagement militant avec leur pratique militante sans jamais les fusionner, en développant des pratiques qui non seulement respectent leurs convictions, mais renforcent aussi leur capacité à influencer les politiques et pratiques sociales.

### ***1. Les avantages d'un avocat-militant***

Loin d'être un simple praticien du droit, l'avocat-militant possède des atouts spécifiques qui enrichissent et renforcent son engagement professionnel et militant. Dans cette section, nous explorerons deux aspects majeurs qui illustrent ces avantages : d'une part, la maîtrise du droit approfondie qu'ils offrent et qui leur permet de naviguer habilement le cadre légal pour défendre les droits humains ; d'autre part, la manière dont ces avocats construisent et structurent leur carrière en intégrant leurs engagements, illustrant un parcours marqué par une évolution continue au sein des mouvements sociaux. Cette analyse nous permettra de comprendre comment leur double compétence renforce leur compétence d'action efficace pour la justice sociale, tout en s'adaptant aux défis et aux opportunités qui se présentent tout au long de leur carrière.

#### *a. Une expertise non négligeable*

De par leurs études et leurs premières expériences professionnelles, les avocats témoignent d'une connaissance du droit qui peut être qualifiée d'experte. En conséquence, les avocats-militants possèdent une expertise juridique approfondie qui les distingue dans leur capacité d'engagement ; un phénomène renforcé pour les avocats spécialisés dans du droit des personnes et engagés dans des causes touchant aux droits humains, comme Sophie Mazas, spécialiste du droit des étrangers et engagée à la LDH. Comme expliqué dans le premier chapitre, il est difficile d'analyser les avocats-militants à

la lumière du concept de disponibilités biographiques de Doug McAdam, qui met l'accent sur le temps libre disponible pour le militantisme<sup>55</sup>.

Sophie Mazas, par exemple, démontre que ce n'est pas tant la disponibilité de temps qui détermine son engagement, mais plutôt des "dispositions biographiques", soit une combinaison de compétences, de valeurs et de motivations intrinsèques qui la rendent particulièrement apte à s'engager dans des actions militantes. Pour les avocats-militants, cette disposition se manifeste par un engagement éthique envers la justice sociale et une maîtrise approfondie du droit. En effet, leur formation juridique leur permet de comprendre et de parfois exploiter les complexités du système juridique, ce qui est essentiel dans le domaine de la défense des droits humains. Cette disposition est façonnée par plusieurs facteurs :

- Des motivations intrinsèques : les motivations personnelles, telles que des valeurs transmises et intégrées comme faisant partie de l'identité personnelle, jouent un rôle crucial dans l'engagement militant et sa pérennisation. Ces motivations sont souvent renforcées par des expériences personnelles et professionnelles qui sensibilisent les avocats aux enjeux du militantisme.
- Une formation professionnelle (ici juridique) rigoureuse : Les études et la formation professionnelle confèrent une expertise unique qui les distingue des autres militants ; pour les avocats-militants, il s'agit d'une maîtrise du droit toute particulière. Ils sont formés à analyser, interpréter et appliquer des textes juridiques complexes, ce qui leur permet d'identifier des opportunités et failles à exploiter dans la législation.
- Une expérience professionnelle : C'est aussi cette expérience qui est motrice du droit, en fournissant un cadre strict aux professionnels qui peut les motiver à trouver d'autres terrains moins stricts sur lequel ils pourront explorer leurs valeurs. La pratique quotidienne du droit expose les avocats-militants à une

---

<sup>55</sup> McADAM, Doug. *Freedom summer : luttes pour les droits civiques, Mississippi, 1964*. Agone, 2012.

variété de cas et de contextes juridiques qu'ils ne peuvent qu'analyser à la lumière du champ juridique. Cette expérience enrichit leur compréhension des dynamiques légales, renforçant leur expertise juridique, mais elle est aussi motrice d'un engagement.

Cette maîtrise du droit signifie évidemment aussi maîtriser certaines pratiques juridiques, qui peuvent occasionnellement s'apparenter à des pratiques militantes. Pour débloquer des situations, les avocats doivent assurément faire appel au droit pour construire une défense. Cependant, dans un domaine comme le droit des étrangers dans lequel évolue Sophie Mazas, qui est aujourd'hui modelé pour limiter lesdits droits des personnes étrangères en France, les avocats doivent faire preuve davantage de créativité. Nous analysons cette pratique à travers le prisme de la recherche de "prises juridiques", comme théorisées par Nicolas Fischer, soit des éléments du droit qu'ils peuvent contourner ou malléabiliser pour obtenir un résultat différent de celui peut-être initialement prévu par la loi<sup>56</sup>.

Les avocats organiseraient leurs stratégies et actions autour de ces "prises". Ils chercheraient à identifier des éléments juridiquement pertinents, dans le droit ou dans la trajectoire passée de la personne concernée, qui peuvent réorienter sa trajectoire future, l'issue du cas<sup>57</sup>. Cette approche s'apparente à un usage militant du droit, car elles permettent fondamentalement d'en contourner l'objectif premier. En utilisant le droit de cette manière, les avocats transforment donc un outil souvent utilisé pour exclure en un instrument s'apparentant plutôt à un instrument de protection, révélant une certaine forme de militantisme juridique. Cette compétence particulière témoigne non seulement de l'expertise technique des avocats-militants, mais également de leur capacité à appliquer cette expertise dans un cadre militant. La capacité de repérer et d'exploiter ces prises dans

---

<sup>56</sup> FISCHER, Nicolas. « Une frontière "négociée". L'assistance juridique associative aux étrangers placés en rétention administrative ». *Politix*, vol. 87, no 3, 2009, p. 71-92.

<sup>57</sup> FISCHER, Nicolas. *Ibid.*

la législation montre que les avocats-militants sont déjà adeptes de certaines pratiques militantes avec lesquelles ils n'ont donc pas besoin de se familiariser lors de leur arrivée sur le terrain. Cette familiarité avec les prises juridiques enrichit leur arsenal militant, leur permettant d'être plus efficaces et stratégiques dans leur lutte pour les droits humains.

Il est possible de retrouver des exemples concrets de cette recherche de "prises juridiques" dans la pratique de Sophie Mazas. En 2020, Maître Mazas défend une employée handicapée de la mairie de Pérols, dont le poste a été supprimé durant son arrêt maladie, sans qu'un poste de remplacement lui soit offert. Via notre revue de presse, nous pouvons voir quelles prises sont appréhendées pour modifier la trajectoire de sa cliente :

*“Le 11 mai, l'employée municipale a fait l'objet d'une décision de reprise de son travail de la part de son employeur. Un choix contesté là aussi et pour lequel un recours va être engagé. « On a refait travailler ma cliente sans avoir pris d'avis médical. Le comité médical aurait dû être consulté sur l'aptitude au poste et la rechute de maladie professionnelle consécutive à une reprise sans restriction, estime Me Sophie Mazas. Nous avons déjà trois jugements du tribunal administratif en notre faveur dans ce dossier. Et une quatrième est en préparation. »”<sup>58</sup>*

*“Sa cliente « souhaite bénéficier de formations afin d'évoluer, avec un reclassement, un aménagement de poste ou encore un changement d'affectation. Conformément aux possibilités offertes par la loi. Et encore plus quand il s'agit d'une travailleuse handicapée. » Ainsi une proposition a été faite à la mairie pour devenir formatrice en premiers secours. « D'autres cadres d'intervention sont possibles, notamment concernant l'écocitoyenneté », précise Me Sophie Mazas.”<sup>59</sup>*

En contestant la reprise du travail sans avis médical et en soulignant les droits spécifiques des travailleurs handicapés, elle montre comment les avocats-militants utilisent leur expertise pour exploiter des failles juridiques pour contester certaines décisions. Additionnellement, Sophie Mazas part en quête d'éléments du droit qui

---

<sup>58</sup> « Mairie : l'employée conteste sa suppression de poste ». *Midi Libre*, 25 juin 2020. <https://nouveau-europresse-com.ressources-electroniques.univ-lille.fr/Search/ResultMobile/3>.

<sup>59</sup> *Midi Libre. Ibid.*

permettraient de changer l'axe de la situation de sa cliente : si elle se retrouvait initialement sans poste, son avocat identifie l'entièreté des différents chemins à prendre pour rester employée par la mairie de Pérols. Maître Sophie Mazas démontre comment une connaissance approfondie du droit peut être utilisée pour contourner les objectifs premiers du droit. En cherchant des “prises” dans la législation, elle ne se contente pas de réagir aux décisions injustes, mais elle prend l'initiative de transformer les obstacles en opportunités pour sa cliente.

En somme, les avocats-militants comme Sophie Mazas démontrent une expertise juridique conséquente et presque incomparable qui les rend particulièrement aptes à défendre des causes touchant à l'accès aux droits. Leur capacité à identifier et à utiliser des “prises juridiques” leur permet de naviguer efficacement dans un système souvent hostile aux droits fondamentaux des étrangers. Cette disposition biographique, fondée sur une maîtrise profonde du droit et une motivation intrinsèques à lutter pour la justice, est ce qui les distingue et renforce leur engagement militant.

#### *b. La construction d'une carrière militante*

L'expertise juridique approfondie constitue ainsi une base solide pour les avocats-militants, leur permettant de naviguer efficacement dans les complexités du droit des étrangers et d'utiliser le cadre juridique pour défendre les droits humains. Cependant, cette expertise ne suffit pas à elle seule à expliquer leur engagement continu et leur effet durable. C'est la manière dont ces avocats construisent et structurent leur carrière autour de leurs convictions militantes qui illustre véritablement leur dévouement. En évoluant au sein des mouvements, ces avocats démontrent comment un parcours professionnel peut être intimement lié à un engagement militant, créant une dynamique dans laquelle chaque aspect renforce l'autre. Passons donc maintenant à l'examen de la construction d'une carrière militante, en prenant toujours en exemple le parcours de Maître Sophie

Mazas, afin de mieux comprendre comment ces trajectoires se forment et se développent au fil du temps.

En effet, la carrière militante de Sophie Mazas s'inscrit dans une continuité qui illustre bien la conception du militantisme proposée par Olivier Fillieule. Selon lui, le militantisme n'est pas un acte isolé ou sporadique, mais une suite d'engagements qui se succèdent et se structurent dans le temps. Cette approche permet d'analyser le militantisme comme un parcours continu ou discontinu, marqué par différents degrés d'engagement, des phases d'intensification et de désengagement, et des transitions entre différents rôles au sein des mouvements sociaux<sup>60</sup>. Cette partie expose donc différents éléments du parcours de Sophie Mazas pour mettre en lumière les manières dont est construite sa carrière militante.

Premièrement, les avocats-militants comme Sophie Mazas, choisissent souvent des domaines de pratiques juridiques directement liées à des enjeux sociaux, des questions d'accès au droit. Ces spécialisations plus sociales, généralement dans le droit des personnes<sup>61</sup>, permettent de travailler sur des questions qui reflètent leurs convictions et leurs engagements personnels. Pour Sophie Mazas, cela se traduit par des études orientées vers les droits humains, étant titulaire d'une "*DEA droit administratif général et droits de l'Homme*"<sup>62</sup> et une pratique orientée vers le droit de l'immigration. Ces choix professionnels ne sont pas anodins : en choisissant des causes qui nécessitent une défense juridique contre de potentiels abus de pouvoir ou violation du droit, Sophie Mazas s'engage activement dans des combats qui résonnent avec ses valeurs profondes, comme souligné dans la citation suivante :

---

<sup>60</sup> FILLIEULE, Olivier. « Carrière militante ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, édité par Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU, et Cécile PECHU, 85-94. Références. Paris: Presses de Sciences Po, 2009. <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2009.01.0085>.

<sup>61</sup> WILLEMEZ, Laurent. « Des mondes ordonnés ? Professionnels du droit et militants dans la diffusion de la raison juridique ». Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2009.

<sup>62</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

*“Vous savez ce qui est écrit en introduction de la Déclaration des Droits de l’Homme ? Je vais vous le lire, elle est dans mon salon. Il est écrit : ‘Les représentants du peuple français constituant de l’Assemblée Nationale, considérant que l’ignorance, l’oubli, ou le mépris des droits de l’Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d’exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels’. Je crois [elle insiste] vraiment... profondément, que si on applique en fait les principes de liberté, d’égalité, le droit de la défense, le droit à la sûreté contre l’État [...] je pense qu’on vivrait mieux. [...] En fait, c’est un engagement dans lequel je crois profondément, du coup, c’est normal que j’aie là.”<sup>63</sup>*

En parallèle, Sophie Mazas a progressivement pris des responsabilités au sein de son parcours militant, aboutissant à son rôle actuel de présidente de la LDH34, une sorte de concrétisation de cette carrière. Cette évolution est synonyme de progression dans le milieu militant et représente un investissement significatif pour l’association. C’est comme cela que cette progression peut illustrer l’idée de carrière, avec des étapes de montrée en responsabilité et de reconnaissance accrue de son rôle militant. Son parcours montre qu’au fil du temps, Sophie Mazas a gagné en influence, devenant une figure clef dans les cercles militants locaux, étant fréquemment placée en porte-parole dans l’éventualité de collectifs, comme nous pouvons le voir dans l’extrait suivant de notre revue de presse, préalablement analysé :

*“Sophie Mazas a également pointé au nom du collectif ‘le silence assourdissant des élus de la majorité municipale’ et assure que l’expulsion du Zénith2 s’est faite avec l’accord de la Ville, contrairement à la position inverse réaffirmée par communiqué de presse.”<sup>64</sup>*

Ainsi, depuis son inscription au barreau, la pratique professionnelle de Sophie Mazas a, elle aussi, évolué à mesure de l’évolution de sa carrière militante. En prenant son

---

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> AMIRAUX, Hélène. « Incendies dans les bidonvilles de Montpellier : les associations dénoncent “des méthodes fascistes” ».  
*Midi Libre*, 18 septembre 2021.  
<https://www.midilibre.fr/2021/09/18/incendies-dans-les-bidonvilles-de-montpellier-ce-sont-des-methodes-fascistes-9796943.php>.

indépendance et en ouvrant son propre cabinet en 2005<sup>65</sup>, sa clientèle a progressivement changé et il est possible de constater, qu'aujourd'hui, Sophie Mazas s'est majoritairement spécialisée dans la défense d'associations et de militants. Plus qu'être une avocate-militante, elle est presque devenue "l'avocat des militants". Plusieurs exemples concrets de la défense de Maître Mazas, identifiés à travers notre revue de presse, illustrent la continuité de cet engagement militant à travers son travail d'avocat. En effet, elle travaille aujourd'hui avec des clients tels que des militants 'gilets jaunes' contraventionnés pour tractage sur la voie publique alors qu'ils ne tractaient pas<sup>66</sup> ou l'association France Palestine Solidarité 34 qui place un recours contre une interdiction de manifester émise par le préfet<sup>67</sup>. D'autres articles, quant à eux, soulignent son travail avec l'association Agathé qui poursuivait des actions en justice contre Cottage Park pour dommages causés au site naturel dans le cadre de la modernisation d'un camping<sup>68</sup>, ou encore le tiers-lieu Macondo à Montarnaud, menacé d'expulsion<sup>69</sup>. Ces cas, bien que pris en charge dans le cadre de sa profession, sont intrinsèquement liés à des causes militantes, renforçant alors le travail que Sophie Mazas fournit pour différentes causes. En tant qu'avocat, plus que de défendre les individus impliqués, ou encore plus largement, de défendre des causes, elle défend des droits fondamentaux qui cadrent le militantisme, comme le droit à la manifestation ou la liberté d'expression.

---

<sup>65</sup> Insee, et Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion. « L'annuaire des entreprises : Sophie Mazas », 3 janvier 2005. <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/480697002>.

<sup>66</sup> *Midi Libre*. « Des "gilets jaunes" au tribunal de police pour tractage ». 18 novembre 2021. [https://nouveau-europresse-com.ressources-electroniques.univ-lille.fr/Link/TourcoingT\\_1/news%2b720211118%2b7ML%2b749853806](https://nouveau-europresse-com.ressources-electroniques.univ-lille.fr/Link/TourcoingT_1/news%2b720211118%2b7ML%2b749853806).

<sup>67</sup> DUPIN, Louis. « À Montpellier, la manifestation pro-palestinienne finalement autorisée ». *La Marseillaise*, 20 octobre 2023. <https://www.lamarseillaise.fr/societe/a-montpellier-la-manifestation-pro-palestinienne-finalement-autorisee-DK14696959>.

<sup>68</sup> RAYNAUD, Olivier. « Agde : au camping de la Tamarissière, la construction du lagon est suspendue ». *Midi Libre*, 2 juin 2023. <https://www.midilibre.fr/2023/06/02/agde-au-camping-de-la-tamarissiere-la-construction-du-lagon-est-suspendue-11236969.php>.

<sup>69</sup> DEVAILLY, Anne. « Près de Montpellier, un tiers-lieu environnemental et ses vingt-sept salariés menacés d'expulsion ». *Le Monde*, 26 février 2024. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/26/pres-de-montpellier-un-tiers-lieu-environnemental-et-ses-vingt-sept-salaries-menaces-d-expulsion\\_6218696\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/26/pres-de-montpellier-un-tiers-lieu-environnemental-et-ses-vingt-sept-salaries-menaces-d-expulsion_6218696_3244.html).

Enfin, pour finir, la persistance du militantisme de Sophie Mazas peut être expliquée par l'importance identitaire de son engagement. Devenue figure centrale du champ militant montpelliérain, elle a intégré cette centralité comme faisant partie de sa propre identité. Un exemple très parlant de ce fait est celui du terme d'avocat-militant : malgré plusieurs efforts pour ne pas utiliser le terme académique d'avocat-militant afin de ne pas influencer sur la manière dont elle appréhende le rapport entre sa profession et son militantisme, Sophie Mazas mobilise d'elle-même le terme dans le cadre de son entretien, preuve qu'elle perçoit cette dualité dans son identité dont elle ne saurait se défaire. Selon son point de vue, militer n'est pas seulement une activité annexe, mais une partie intégrant de qui elle est en tant que personne et professionnel. Cette centralité de l'identité militante renforce son engagement malgré les défis et sacrifices personnels, car quitter ce rôle signifierait alors perdre une partie essentielle de son identité. Le militantisme peut conséquemment devenir une vocation de carrière à part entière, où l'identité personnelle et professionnelle se confondent.

Additionnellement, l'investissement militant de l'identité personnelle s'ancre aussi dans une certaine cohérence biographique. Militer, pour Maître Sophie Mazas, fait partie de valeurs transmises par sa famille, et, en ce sens, mettre un terme à son engagement serait en contradiction avec son histoire de vie. De la sorte, le fait que ses engagements militants soient en ligne avec son histoire personnelle et ses valeurs familiales signifie qu'abandonner le militantisme serait non seulement une perte professionnelle, mais aussi une rupture avec une partie importante de son identité et de son héritage familial.

En conclusion, le parcours de Sophie Mazas illustre parfaitement la notion de carrière militante de Fillieule. Par ses choix professionnels, son évolution dans le milieu militant, sa mutation de pratique, et son engagement persistant, elle incarne une figure de l'avocat-militant dont l'identité et les actions sont indissociables de ses convictions personnelles et de son parcours de vie. Les différents éléments de sa carrière révèlent une

intégration complète de ses valeurs personnelles dans sa pratique professionnelle, illustrant que pour certains, le militantisme n'est pas une activité séparée, mais une vocation intrinsèque. Cette cohérence entre identité personnelle et professionnelle renforce non seulement son engagement, mais aussi son efficacité en tant qu'avocat et en tant que militante, démontrant la puissance d'une carrière alignée sur des valeurs profondément ancrées.

## ***2. Duplication des terrains d'action : Lutter en tant qu'avocat et en tant que militant***

La dualité des rôles d'avocat et de militant crée un terrain d'action unique où les pratiques juridiques et militantes se nourrissent mutuellement. Cette intersection permet aux avocats-militants de puiser dans les ressources, les stratégies et les réseaux des deux domaines pour renforcer leur efficacité et leur influence. Dans cette section, nous examinerons comment les pratiques acquises dans le milieu juridique peuvent être appliquées dans le militantisme, et vice versa, favorisant une circulation des compétences et des connaissances entre ces deux sphères. Nous aborderons aussi les limites de cette interaction, notamment les défis liés à la centralité de la morale chez les avocats. Cette analyse mettra ainsi en lumière la complexité de maintenir des frontières claires entre leurs engagements militants et leurs obligations professionnelles, tout en maximisant leur capacité à promouvoir la justice sociale à travers des actions cohérentes et stratégiques dans les deux contextes.

### *a. Circulation des pratiques juridiques et militantes*

Pour Sophie Mazas, l'interaction entre son militantisme et sa pratique du droit est une évidence. Comme elle le décrit elle-même, *“moi, ma tête, elle est faite pour réfléchir à... Je fais du lien entre les situations, etc. Même quand je fais du droit, des fois, c'est des*

*legos*”<sup>70</sup>. Ce parallèle avec le célèbre jeu de construction traduit sa capacité à établir des connexions et à assembler différentes pièces de sa vie professionnelle et militante. De facto, cela permet une circulation enrichissante des pratiques et des connaissances entre ces deux sphères. C’est cette intégration dynamique qui renforce son engagement, mais surtout son efficacité dans les deux domaines, car elle utilise sa double compétence pour structurer ses actions militantes et renforcer sa pratique juridique. Elle explique :

*“Moi, en étant avocat en droit public et en droits de l’Homme, nécessairement, c’est bien parce que j’ai la structure qui me permet d’agir [la LDH], j’ai les connaissances [maîtrise du droit]”*<sup>71</sup>

Cette citation met très clairement en évidence les deux aspects de sa position. D’un côté, Sophie Mazas apporte au militantisme une connaissance approfondie du droit, ce qui rend les luttes militantes plus stables et plus susceptibles de produire des résultats concrets. De l’autre, elle utilise son réseau militant pour enrichir et renforcer sa pratique juridique, mobilisant des soutiens et ressources qui dépassent le cadre strictement professionnel. Ce sont ces deux aspects complémentaires que nous allons ici analyser.

Comme expliqué précédemment, les avocats-militants apportent une valeur ajoutée significative aux mouvements auxquels ils participent, en y intégrant des pratiques et connaissances juridiques. Cette intégration permet de structurer les actions militantes de manière plus solide et professionnelle, augmentant de la sorte leur légitimité auprès des institutions. En tant qu’avocat-militante, Sophie Mazas utilise ses compétences juridiques pour structurer les actions militantes, leur conférant une stabilité et une crédibilité accrues. Par exemple, elle revient sur les différentes actions qu’elle peut mener au sein de la LDH34 :

---

<sup>70</sup> Extrait d’entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>71</sup> *Ibid.*

*“Aujourd’hui, dans la Ligue des Droits de l’Homme, en dehors de ces grosses actions, mais sont des actions en défense, moi, j’interviens sur des conférences, sur des... des conférences sur l’extrême droite, sur euh... ou sur des thématiques de libertés publiques. Je travaille avec... On a créé un collectif Technopolice à Montpellier, je fais des recours contre les caméras de vidéosurveillance.”<sup>72</sup>*

Cette citation extraite d’entretien illustre la manière dont Sophie Mazas navigue entre ses rôles d’avocat et de militante. Sophie Mazas travaille, dans le cadre de son militantisme, sur des actions plus juridiques ou académiques pour lesquelles elle est presque la militante ‘idéale’, car son appartenance du champ juridique lui permet une maîtrise du droit et des codes académiques. En intervenant lors de conférences, elle utilise sa maîtrise du droit pour informer et mobiliser le public sur des enjeux critiques, comme l’extrême droite et les droits fondamentaux.

Additionnellement, son implication via la LDH dans le collectif Technopolice, qui lutte contre la mise sous surveillance policière totale, est un exemple d’autant plus concret de ses compétences juridiques pour des actions militantes ciblées. En déposant des recours contre les caméras de vidéosurveillance, elle utilise des outils juridiques pour contester des pratiques qu’elle perçoit comme menaçant les libertés publiques. Sa capacité à interpréter et à utiliser le droit pour des actions militantes montre comment les compétences juridiques peuvent être mobilisées pour soutenir des causes militantes de manière efficace et structurée.

Inversement, les avocats-militants bénéficient également des réseaux et des pratiques du militantisme pour renforcer leur pratique professionnelle. Les connexions et les ressources disponibles dans le milieu militant offrent un soutien précieux et une mobilisation accrue pour les affaires juridiques. Pour illustrer cela, il est possible d’analyser l’affaire concernant l’utilisation abusive par les forces de l’ordre du LBD40

---

<sup>72</sup> *Ibid.*

(Lanceur de Balles de Défense 40mm) dans le contexte de manifestations, sur laquelle l'avocat-militante revient dans le contexte de notre entretien. La LDH, avec Sophie Mazas, avait initialement documenté plusieurs abus ayant résulté en plus de 10 cas de blessures graves au visage, uniquement à Montpellier. C'est avec la LDH que l'affaire est portée devant de Tribunal Administratif de Montpellier, toutefois, elle est rapidement rejetée. Alors que le Conseil d'État ouvre une voie d'appel, la LDH refuse de placer un recours. Sophie Mazas fait ensuite appel à son réseau militant pour faire aboutir le cas : finalement, c'est avec les Gilets Jaunes et en tant que leur avocat que Maître Mazas s'est déplacée jusqu'au Conseil d'État<sup>73</sup>.

L'exemple du combat autour du LBD40 montre clairement comment l'utilisation des ressources et des réseaux militants peut enrichir et renforcer les démarches juridiques. La capacité de Maître Sophie Mazas à mobiliser des preuves et des témoignages recueillis par la LDH lui a permis, en tant qu'avocat, de structurer un dossier solide qui a attiré l'attention sur des pratiques policières abusives. Si le recours a été rejeté, il a forcé les autorités à reconnaître les problèmes et à ajuster leurs pratiques, montrant ainsi l'impact concret de cette interaction entre le militantisme et la pratique juridique. Le résultat, bien que partiellement satisfaisant, a conduit à une réduction des blessures causées par les LBD40 à Montpellier<sup>74</sup>, démontrant l'efficacité de l'approche. Bien que le recours n'aboutisse pas à une décision favorable, il conduit à une reconnaissance de responsabilité de l'État dans l'usage abusif des LBD40, contribuant à une nette réduction des blessures causées par ces armes à Montpellier.

Sous ce prisme, il est tout aussi pertinent de mentionner l'exemple de Souleymane, un boulanger guinéen soumis à une OQTF après avoir vu son titre de séjour pour raisons professionnelles lui être refusé.

---

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> *Ibid.*

“Vendredi 15 janvier, la Ligue des droits de l’Homme, la Cimade et la Libre Pensée étaient aussi présentes [dans le cadre d’actions pour Souleymane]”<sup>75</sup>

“Une pétition a été mise en ligne sur le site change.org. Intitulée ‘Contre l’expulsion de Souleymane, jeune boulanger guinéen en CDI’, elle a récolté, à l’heure actuelle, plus de 30 600 signatures”<sup>76</sup>

En mobilisant ces ressources et ce réseau militant, Sophie Mazas offre davantage de visibilité et de forces à ses actions juridiques. La campagne de soutien, pour laquelle elle mobilise des réseaux militants plus ou moins proches d’elles, ou encore la pétition, mode d’action militant connu et reconnu pour son efficacité et son haut degré de mobilisation<sup>77</sup>, montrent comment l’engagement militant peut amplifier l’impact d’actions légales. Dans un premier temps, en mobilisant des associations et en orchestrant une campagne de soutien, Sophie Mazas a transformé une affaire individuelle en cause collective, témoignant d’un usage militant du droit au sens entendu par Danièle Lochak<sup>78</sup>. Additionnellement, les pratiques militantes telles la pétition et les manifestations de soutien ont largement augmenté la visibilité de l’affaire. L’objectif étant, sans doute, d’exercer une certaine pression sur les autorités pour réexaminer le cas de Souleymane, il trouve réponse quand le Préfet lui accord six mois supplémentaires pour régulariser sa situation. Cette mobilisation publique a non seulement attiré l’attention des décideurs politiques — les députés Patrick Vignal et Muriel Ressigier s’étant particulièrement investis dans l’affaire<sup>79</sup> — mais a également démontré la puissance

---

<sup>75</sup> GRIMEAU, Françoise, et Thomas VALOGNES. « Expulsion de Souleymane, boulanger à Montpellier : “Je ne le lâcherai pas, on doit l’aider” ». *Midi Libre*, 20 janvier 2021. <https://www.midilibre.fr/2021/01/20/expulsion-de-souleymane-je-ne-le-lacherai-pas-on-doit-laider-9321560.php>.

<sup>76</sup> GRIMEAU, Françoise, et Thomas VALOGNES. *Ibid.*

<sup>77</sup> BOURE, Robert, et Franck BOUSQUET. « Enjeux, jeux et usages d’une pétition politique en ligne “La Pétition Vauzelle” ». *Réseaux* 2016/6, n° 164 (2016): 127-59.

<sup>78</sup> LOCHAK, Danièle. « Les usages militants du droit ». *La Revue des droits de l’Homme. Revue du Centre de recherches et d’études sur les droits fondamentaux*, n° 10, juin 2016.

<sup>79</sup> GRIMEAU, Françoise, et Thomas VALOGNES. « Expulsion de Souleymane, boulanger à Montpellier : “Je ne le lâcherai pas, on doit l’aider” ». *Midi Libre*, 20 janvier 2021. <https://www.midilibre.fr/2021/01/20/expulsion-de-souleymane-je-ne-le-lacherai-pas-on-doit-laider-9321560.php>.

des pratiques militants pour créer une dynamique de soutien qui va au-delà de la simple défense juridique.

En somme, l'expérience de Sophie Mazas montre que l'engagement militant et la pratique juridique ne sont pas des sphères hermétiquement séparées, mais des domaines interconnectés qui se renforcent mutuellement. Cette interaction dynamique permet aux avocats-militants de naviguer entre ces mondes avec une détermination accrue. Cette symbiose enrichit non seulement leur pratique professionnelle, mais aussi leur capacité à défendre les droits humains et à obtenir des résultats concrets en faveur des causes qu'ils soutiennent. En utilisant le droit comme un outil de lutte, les avocats-militants peuvent renforcer la crédibilité des mouvements sociaux et assurer que les actions entreprises respectent les cadres légaux tout en utilisant stratégiquement pour atteindre des objectifs militants. En parallèle, les réseaux et les pratiques militantes enrichissent la pratique professionnelle des avocats. Les ressources et pratiques adoptées du cadre militant peuvent être cruciales pour renforcer l'efficacité des actions juridiques.

*b. ... Mais ne pas converger ? La centralité de la morale et de l'impartialité chez les avocats*

La circulation des pratiques entre les sphères juridique et militante permet aux avocats-militants de renforcer leur efficacité dans les deux domaines. En intégrant des stratégies militantes dans leurs actions juridiques et en apportant leur expertise légale aux organisations militantes, ils créent une synergie bénéfique pour la défense des causes. Cependant, cette interaction n'est pas sans poser des défis, notamment en ce qui concerne la nécessité de maintenir une séparation claire entre leurs rôles. La question de la centralité de la morale et de l'impartialité chez les avocats devient alors cruciale. Comment peuvent-ils concilier leur engagement militant avec les exigences de neutralité imposées par leur profession ? Cette problématique soulève des tensions importantes et

des dilemmes éthiques auxquels ces avocats doivent faire face. Examinons comment ces avocats naviguent cette délicate balance dans la partie suivante.

En effet, malgré les interactions et les circulations de pratiques entre les rôles d'avocat et de militant, il existe des frontières éthiques strictes qui limitent la convergence complète de ces deux domaines. Sophie Mazas insiste spécialement sur l'importance de maintenir une distinction claire entre ses affaires professionnelles et ses engagements militants, même lorsque ceux-ci touchent à des sujets similaires.

Cela n'est pas par hasard : les avocats, dès lors qu'ils prêtent serment, sont tenus de respecter des règles de déontologie rigoureuses qui encadrent leur pratique et le champ juridique. Ces règles visent à garantir l'éthique des avocats, assurant l'efficacité et l'intégrité de la profession. Ces principes éthiques sont, depuis 1971 et la réforme de la profession avocate, réunis dans le Code de Déontologie des Avocats, dont les règles sont fixées et mises à jour par des décrets du Conseil d'État. Plusieurs grands principes phares régissent la conduite des avocats de nos jours :

- Article 2 - *“La profession d’avocat est une profession libérale et indépendante quel que soit son mode d’exercice.”*<sup>80</sup> : L'indépendance est un principe cardinal de la profession d'avocat. Ces derniers doivent agir librement, sans subir de pressions extérieures, que celles-ci viennent de leurs clients, de l'État ou de toute autre source. Ce principe permet aux avocats de rester neutres et objectifs, évitant toute influence extérieure qui pourrait compromettre leur jugement ou leur intégrité professionnelle.
- Article 4 - *“L’avocat est le confident nécessaire de son client. Le secret professionnel de l’avocat est d’ordre public, absolu, général et illimité dans le temps.”*<sup>81</sup> : La confidentialité est absolument fondamentale dans la pratique de l'avocat. Le secret professionnel couvre tout ce qui est venu à la connaissance de l'avocat dans

---

<sup>80</sup> Décret n° 2023-552 du 30 juin 2023 portant code de déontologie des avocats. Article 2. Publié au JORF n°0152 du 2 juillet 2023. NOR : JUSC2303903D

<sup>81</sup> Décret n° 2023-552 du 30 juin 2023 portant code de déontologie des avocats. Article 4. Publié au JORF n°0152 du 2 juillet 2023. NOR : JUSC2303903D

l'exercice de sa profession, y compris les informations divulguées par le client et celles recueillies auprès d'autres sources. C'est d'une importance cruciale afin de maintenir la confiance entre l'avocat et le client, permettant aux clients de partager librement des informations sensibles, mais parfois clefs à l'affaire, sans crainte de divulgation.

- Article 7 - *“Sauf accord écrit des parties, il [l’avocat] s’abstient de s’occuper des affaires de tous les clients concernés lorsque surgit un conflit d’intérêt, lorsque le secret professionnel risque d’être violé ou lorsque son indépendance risque de ne plus être entière”*<sup>82</sup> : Les avocats doivent éviter les situations dans lesquelles il pourrait y avoir un conflit entre les intérêts de plusieurs clients ou entre leurs propres intérêts personnels et ceux des clients. Ces règles garantissent que les avocats restent impartiaux, assurant ainsi une représentation équitable et juste pour leurs clients.

Ces règles éthiques relèvent non seulement d'obligations professionnelles, mais elles servent également à protéger la profession et à assurer que les droits des clients restent la priorité principale. Les manquements à ces règles peuvent entraîner des sanctions disciplinaires, allant de l'avertissement à la radiation du barreau. Le Code de Déontologie est donc un élément essentiel qui garantit que la pratique du droit reste une profession respectueuse des principes juridiques et capable de défendre efficacement les intérêts des justiciables dans le respect des lois et règles de l'éthique.

En conséquence, les avocats attachent une importance primordiale à ces règles. Pour les avocats-militants, il s'agirait de ne pas cumuler des cas où ils seraient à la fois avocats et militants, car cela pourrait être perçu comme un conflit d'intérêt ou une perte d'indépendance, ce qui pourrait avoir des conséquences particulièrement graves sur leur carrière. Sophie Mazas souligne explicitement l'importance de cette division dans son

---

<sup>82</sup> Décret n° 2023-552 du 30 juin 2023 portant code de déontologie des avocats. Article 7. Publié au JORF n°0152 du 2 juillet 2023. NOR : JUSC2303903D

propre parcours. Lorsqu'elle est interrogée sur la possibilité de conflit entre son rôle d'avocat et son activisme, elle répond avec une certaine insistance :

*“Est-ce que vous avez déjà [...] ressenti un conflit entre cette position d’avocat et votre activisme, et si oui, du coup, comment est-ce que vous l’avez géré ?  
- Bah euh, non, parce que j’ai des règles éthiques, donc il y a pas de conflit. Oui, je veux dire, il y a pas de... ouais non, bah non parce que en fait... bah en fait, non, voilà. [rires]”<sup>83</sup>*

Cette réponse, bien que concise et marquée d'un ton léger, révèle une conviction profonde : les règles éthiques jouent un rôle crucial pour éviter les conflits d'intérêts entre les engagements professionnels et militants. En respectant strictement ces règles, elle maintient une distinction claire entre ses deux rôles, assurant que chaque aspect de son travail reste intègre. En riant légèrement à la fin de sa réponse, Sophie Mazas montre aussi une certaine assurance dans son adhésion à ces principes ; pour elle, la déontologie est non négociable.

Elle souligne également qu'elle ne travaille pas en tant qu'avocat sur des dossiers portés par la LDH<sup>84</sup>, affirmant ainsi son attachement à cette division. Cet engagement envers les règles éthiques est crucial pour maintenir la crédibilité et l'intégrité de sa pratique professionnelle. Pour elle, les règles déontologiques ne sont pas de simples formalités, mais des principes fondamentaux qui garantissent la qualité de son travail. Sophie Mazas, en soulignant son strict respect des règles éthiques, montre comment elle parvient à maintenir cette séparation.

Sous cette lumière, la théorie de la présentation de soi d'Erving Goffman est particulièrement pertinente pour comprendre comment les avocats-militants, comme Sophie Mazas, naviguent entre leurs rôles professionnels et militants. Selon Goffman, les

---

<sup>83</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>84</sup> *Ibid.*

individus gèrent soigneusement les impressions qu'ils donnent aux autres, en fonction du cadre et de l'audience<sup>85</sup>. Les avocats-militants doivent tel quel choisir quelle facette de leur identité présenter en fonction de leur interlocuteur. Ils doivent donc gérer soigneusement les impressions afin de s'assurer que leur présentation est appropriée au cadre et à l'audience, optimisant leur efficacité dans chaque rôle.

Goffman identifie ce qu'il appelle la région antérieure ou postérieure, ou encore le devant de la scène et les coulisses, afin de poursuivre l'analogie théâtrale : dans la région antérieure, les individus se comportent conformément à l'image souhaitée et le rôle attendu ; dans la région postérieure, les individus peuvent se détendre, retirer leur masque, leur casquette, et se comporter de manière moins conforme aux attentes sociales<sup>86</sup>.

Dans leur pratique quotidienne, les avocats-militants peuvent distinguer clairement entre le "devant de la scène", où ils adoptent un comportement formel et professionnel, et les "coulisses", où ils peuvent exprimer plus librement leurs frustrations ou planifier des stratégies militantes<sup>87</sup>. Cette distinction leur permet de maintenir la cohérence de chaque rôle sans compromettre leur efficacité dans l'autre. Par exemple, lorsqu'ils sont devant les tribunaux ou en consultation avec des clients, les avocats doivent respecter les règles de déontologie et maintenir une présentation formelle et impartiale. En revanche, dans les coulisses, lors de réunions ou discussions militantes, ils peuvent adopter une posture moins stricte et plus engagée. Cette gestion des impressions et cette division des rôles sont essentielles pour naviguer efficacement entre les exigences de la profession juridique et les engagements militants.

En somme, les règles éthiques strictes qui encadrent le champ juridique jouent un rôle crucial dans la limitation de la convergence entre les rôles militant et professionnel.

---

<sup>85</sup> GOFFMAN, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*. Vol. 1. 2 vol. Le sens commun. Les éditions de minuit, 1973.

<sup>86</sup> GOFFMAN, Erving. *Ibid.*

<sup>87</sup> GOFFMAN, Erving. *Ibid.*

Elles garantissent que les avocats agissent de manière indépendante, respectent la confidentialité et évitent les conflits d'intérêts, assurant la protection des droits de leurs clients et l'intégrité de la profession. Pour des avocats-militants comme Sophie Mazas, cette séparation est essentielle pour maintenir leur crédibilité et leur efficacité dans les deux domaines.

L'attachement à ces règles éthiques et la gestion des impressions, selon la théorie de la présentation de soi, permettent aux avocats-militants de naviguer avec succès entre leurs rôles, sans compromettre leur intégrité professionnelle ni leur engagement militant. Cette capacité à jongler entre ces identités et à respecter les exigences de chaque domaine est ce qui permet à des professionnels comme Sophie Mazas de mener des actions efficaces tant que le domaine juridique que dans celui du militantisme, tout en maintenant des standards élevés de conduite éthique. En fin de compte, cette division, loin d'affaiblir leur engagement, leur permet de renforcer la légitimité et les effets de leurs actions dans chaque domaine.

### ***3. La charge de l'avocat-militant : lutter, mais à quel prix ?***

L'engagement militant des avocats enjoint toutefois une charge particulièrement lourde, tant émotionnellement que professionnellement. Cette section a donc pour objectif d'examiner les coûts associés à ce double engagement. En effet, les avocats-militants sont fréquemment exposés à des cas extrêmement difficiles et émotionnellement épuisants, confrontés à la souffrance humaine de manière intense et répétée. Cette exposition constante peut entraîner une fatigue significative, voir un épuisement militant et professionnel. En parallèle, ils doivent naviguer jugements de leurs pairs et défis, qui incluent notamment des critiques sur leur impartialité et des perceptions biaisées de leur rôle. En explorant ces aspects, nous chercherons à comprendre les sacrifices et les mécanismes de résilience qui permettent aux

avocats-militants de poursuivre leur lutte militante malgré les nombreux obstacles qu'ils rencontrent.

*a. Charge émotionnelle*

Les avocats-militants sont souvent confrontés à une charge émotionnelle considérable, découlant de la nature même de leurs rôles, qui les expose à des cas difficiles et émotionnellement lourds, tout comme à des défis personnels et professionnels uniques. Dans cette section, nous explorerons les différentes facettes de cette charge émotionnelle, notamment les enjeux de sécurité personnelle et le risque de burn out militant.

Le poids de la profession d'avocat est déjà lourd : longues heures, thématiques difficiles, urgences à tout moment. Pour des avocats-militants, cela se double avec un engagement militant éprouvant et parfois même par une vie de famille<sup>88</sup>, comme insiste Sophie Mazas. En conséquence, les avocats-militants, plus que cela et comme exposé précédemment, il existe fréquemment un écart significatif entre ce que les avocats-militants souhaitent faire avec le droit et ce qu'ils peuvent effectivement faire. Cette dissonance peut engendrer du désespoir ou du cynisme, qui peut ajouter à cette charge mentale, d'autant plus lorsque la lutte semble stagner.

*“Avant de militer, quand on y croit vraiment... ‘fn, quand on milite, il faut apprendre à voir la beauté des nuages, parce que sinon, parfois, c’est euh... Voilà, comme dit Gramsci, il faut savoir allier au pessimisme de l’intelligence l’optimisme de la volonté, et des fois, les nuages ça aide, la poésie aussi”<sup>89</sup>*

---

<sup>88</sup> Extrait d'entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>89</sup> *Ibid.*

Cette citation met en lumière le besoin de maintenir un équilibre émotionnel face aux défis quotidiens. Gramsci parlait du “pessimisme de l’intelligence” pour reconnaître lucidement les difficultés et les injustices omniprésentes, tandis que l’ “optimisme de la volonté” représente, lui, l’énergie et la détermination nécessaires pour continuer à lutter malgré ces obstacles. Pour les avocats-militants, cette dualité est essentielle. Ils doivent alors développer des mécanismes de résilience pour gérer l’impact émotionnel. Sophie Mazas reconnaît que, sans une capacité à trouver du réconfort dans les “petites choses”, le poids de sa lutte pourrait devenir écrasant. En d’autres termes, il s’agit, pour les avocats-militants, de cultiver une forme de résilience émotionnelle qui permet de continuer à militer sans sombrer dans le cynisme.

Au-delà de ces défis strictement émotionnels, les avocats-militants comme Sophie Mazas peuvent faire face à des enjeux de sécurité personnelle en raison de leur engagement :

*“Avec le parcours que j’ai, les... Et dans la région où je suis, où il y a de l’extrême droite, qui est assez importante, mais je crois que... Euh, bah voilà, il y a des menaces, des menaces de mort, des procès, des trucs, des machins, enfin, voilà, c’est assez compliqué. Et au bout d’un moment, on se dit... Voilà, moi, j’ai 48 ans, [elle soupire] j’ai... J’ai pas envie par exemple que... que mes enfants, euh... subissent en fait le contrecoup de l’investissement militant que j’ai eu. Euh... c’est compliqué maintenant de dire justement à mes enfants que, eux aussi, ils doivent regarder autour le soir quand ils rentrent seuls. Parce que c’est le cas, notamment parce qu’il y a eu des menaces précises, répétées, etc.”<sup>90</sup>*

Cette citation révèle non seulement les dangers tangibles et les pressions qu’implique le militantisme, mais aussi l’impact profond que cela peut avoir sur la vie personnelle et familiale des militants. Les menaces de mort et les poursuites judiciaires sont des réalités brutales qui ajoutent une couche de stress constante. Pour Sophie Mazas,

---

<sup>90</sup> *Ibid.*

la nécessité de protéger ses enfants et de leur inculquer des comportements de prudence face à ces menaces récurrentes ajoute une pression psychologique considérable. Le stress lié aux enjeux de sécurité personnelle peut être accablant, car il exige une vigilance de tous les instants. Les avocats-militants doivent se préoccuper non seulement de leur propre sécurité, mais aussi de celle de leur famille. Le fait que Sophie Mazas doive apprendre à ses enfants à être prudents lorsqu'ils rentrent seuls à la maison montre à quel point ce stress peut s'infiltrer dans les aspects les plus intimes de la vie quotidienne. Cette charge mentale est d'autant plus lourde qu'elle se superpose aux autres défis professionnels et militants que doivent relever ces avocats.

*“Et donc, la question aussi, c’est, à un moment donné, placer une limite à l’engagement militant pour réussir à... Alors un, à vivre un peu sereinement, parce qu’on y a le droit. Et deux, à se protéger un petit peu. [...] Mais bon, je dis ça, et en même temps, je peux pas m’empêcher de gueuler comme un putois.”<sup>91</sup>*

Naviguer entre engagement militant et sécurité personnelle enjoint une vigilance constante. Le stress lié à la protection de soi-même et de sa famille contre des menaces potentielles est omniprésent. Cette citation illustre la tension que Sophie Mazas peut ressentir entre le besoin de limiter son engagement pour préserver sa santé mentale et physique et l’incapacité de renoncer à son combat pour la justice. Cette tension est particulièrement forte, car la charge émotionnelle du militantisme est significative et peut avoir un impact profond sur le bien-être des militants. Simon Cottin-Marx explore cette question à travers le concept du “burn-out militant”, soit un état d’épuisement professionnel et émotionnel chronique qui affecte les individus engagés dans des actions militantes pour des causes politiques ou sociales<sup>92</sup>. Les principaux facteurs de risque comprennent notamment :

---

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> COTTIN-MARX, Simon. « Le burn-out militant. Réflexions pour ne pas être consumé par le feu militant ». *Mouvements*, vol. 113, n° 1, 2023, p. 156-64.

- Une surcharge de travail : Les militants peuvent être confrontés à une surcharge de travail, avec des exigences élevées qui dépassent leur capacité à y répondre<sup>93</sup>. Ladite charge est particulièrement intense pour les avocats-militants, qui doivent jongler entre les exigences professionnelles de leurs engagements militants, souvent au détriment de leur temps de repos et de leur vie personnelle. Sophie Mazas décrit un quotidien d’*“avocat-militante mère de famille”*<sup>94</sup>, qui commence typiquement à 6 h du matin, et qui prend fin bien après l’heure du coucher de sa famille, illustrant alors cette réalité.
- Une implication émotionnelle intense : L’investissement émotionnel des militants dans leurs actions peut être très intense. Cette charge émotionnelle peut devenir un fardeau difficile à porter et peut ainsi contribuer au burn-out<sup>95</sup>. Les avocats-militants sont d’autant plus vulnérables à cette surcharge émotionnelle, autant également exposer à de difficiles réalités dans le cadre de leurs pratiques juridiques.
- Un manque de prise en charge du bien-être : Le manque de soutien, de reconnaissance, ou encore de structures pour gérer le stress et l’épuisement peut indubitablement augmenter les risques de burn out<sup>96</sup>. Par exemple, Sophie Mazas, face aux menaces et pressions constantes, ne sait mettre en place des stratégies qui permettraient d’en quelque sorte préserver son bien-être en restreignant le cadre de son militantisme, ce qu’elle souligne quand elle dit *“Mais bon, je dis ça, et en même temps, je peux pas m’empêcher de gueuler comme un putois.”*<sup>97</sup>.

---

<sup>93</sup> COTTIN-MARX, Simon. *Ibid.*

<sup>94</sup> Extrait d’entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

<sup>95</sup> COTTIN-MARX, Simon. « Le burn-out militant. Réflexions pour ne pas être consumé par le feu militant ». *Mouvements*, vol. 113, n° 1, 2023, p. 156-64.

<sup>96</sup> COTTIN-MARX, Simon. *Ibid.*

<sup>97</sup> Extrait d’entretien téléphonique réalisé avec Maître Sophie Mazas, le 27 avril 2024.

Comme nous pouvons alors le comprendre, le profil de l'avocat-militant est particulièrement susceptible au burn-out militant pour plusieurs raisons. La reconnaissance de ces défis est essentielle pour comprendre pleinement les sacrifices associés à l'engagement d'un avocat militant.

En résumé, les avocats-militants font face à des charges émotionnelles considérables et à enjeux de sécurité personnels qui ajoutent une pression significative à leur engagement professionnel et militant. Ces défis augmentent considérablement les risques de burn-out militant. Reconnaître et gérer cette charge de stress est essentiel pour préserver leur bien-être et leur capacité à se mobiliser. Une telle approche est indispensable pour équilibrer les exigences de leur profession avec leur dévouement aux causes qu'ils défendent, garantissant de ce fait la pérennité de leur lutte pour une société plus juste.

#### *b. Jugements et défis professionnels*

La charge émotionnelle liée à la position d'avocat-militant est donc évidemment particulièrement conséquente et peut conduire à un épuisement émotionnel et professionnel. Néanmoins, la charge émotionnelle n'est qu'un aspect des défis auxquels ces professionnels du droit doivent faire face. En plus de gérer leur propre bien-être émotionnel, ils doivent additionnellement naviguer la représentation que se font leurs pairs et la société de manière plus générale de leur double casquette, parfois perçue comme incompatible avec les exigences de neutralité de la profession. Ces défis professionnels ajoutent une couche supplémentaire à la complexité de leur engagement, les obligeant à équilibrer leur double rôle. Cette section sera donc dédiée à l'examen des jugements auxquels les avocats-militants comme Sophie Mazas peuvent être confrontés et comment ils parviennent à maintenir leur intégrité malgré ces critiques.

*“En tant qu’avocats, on avait une convention de 90 à La Havane, [...] qui incitait les avocats à adhérer aux associations des droits de l’Homme. Bon, aujourd’hui, dans mon barreau, des fois, on me le reproche.”<sup>98</sup>*

Cette citation de Sophie Mazas illustre parfaitement le paradoxe auquel sont confrontés les avocats-militants. D’un côté, il existe une tradition d’engagement dans les droits humains au sein de la profession juridique, mais, de l’autre, cet engagement peut être mal perçu par les pairs et les institutions. La Convention de La Havane de 1990 montre que l’implication dans ces causes est historiquement valorisée dans la profession. Cependant, dans la pratique actuelle, cet engagement peut parfois être vu comme un conflit avec les obligations professionnelles, ce qui met en lumière la complexité de naviguer entre ces deux mondes.

Les avocats-militants font face à des amalgames et des incompréhensions de la part de leurs confrères. Ces malentendus peuvent compliquer leurs relations professionnelles et poser des défis supplémentaires dans l’articulation de leurs pratiques militante et juridique. L’incompréhension peut naître de la perception que leur engagement militant interfère avec leurs devoirs professionnels ou qu’il crée même un biais dans leur pratique juridique. Ainsi, ce double regard porté sur les avocats-militants conduit souvent à des situations conflictuelles où leur intégrité professionnelle est mise en doute. Maître Sophie Mazas témoigne notamment de cette réalité en racontant une situation vécue :

*“Il y a des confrères qui pensaient, par exemple, que les dossiers pour lesquels j’apparaissais avec la LDH, j’étais l’avocat et je gagnais de l’argent dedans. Par exemple, au moment des violences à la fac de droit [de Montpellier], on va dire que derrière, euh... j’ai eu des difficultés au sein de mon Ordre dont je ne peux pas vraiment parler, pour laquelle j’ai dû mettre en oeuvre le droit de la défense. C’était au moment où il y avait des grèves d’avocats. L’avocat, qui est actuellement mon vice-bâtonnier, euh... L’avocat de Pétel [doyen de la faculté au moment des faits] a fait une conférence de presse et a parlé en*

---

<sup>98</sup> *Ibid.*

*robe, n'a eu aucun problème. Moi, j'étais pas en robe, et j'ai soutenu, en ma qualité de membre de la Ligue des Droits de l'Homme, les étudiants. Et moi, on m'a reproché, en fait, d'avoir brisé la grève. Alors que, bien entendu, j'ai jamais brisé une grève.”<sup>99</sup>*

Cet exemple illustre comment les actions de Sophie Mazas, bien qu'entreprises dans un cadre militant, sont bien souvent mal interprétées par ses collègues avocats. Les amalgames entre ses rôles militants et professionnels sont fréquents, créant des tensions et des conflits au sein du Barreau. Plus que cela, le fait que l'avocat de l'ancien doyen Philippe Pétel ait pu parler en robe sans complications, alors que Sophie Mazas a été critiquée pour avoir soutenu les étudiants indépendamment de sa profession, montre une perception biaisée des actions militantes au sein du champ juridique.

L'amalgame entre les rôles militants et professionnels révèle une incompréhension fondamentale de la part de certains confrères. Cette confusion est exacerbée par des moments de conflit, comme les grèves, où l'engagement est interprété comme un manque aux devoirs professionnels. Les débats autour de la (non) rémunération de Sophie Mazas pour son travail avec la LDH montre une méconnaissance du travail militant.

*“J'interviens sur les droits de l'Homme, et les confrères ont du mal à concevoir que ce soit... que ce soit en fait pour des situations où je ne suis pas payée. Parce qu'en fait, si les gens, ils sont pas militants, ou s'ils ont pas été investis dans des associations, c'est pas naturel en fait pour eux”<sup>100</sup>*

Ainsi, pour de nombreux avocats qui ne partagent pas cette expérience militante, il est difficile de concevoir que l'on puisse investir autant de temps et d'énergie sans compensation financière. Cette incompréhension peut mener à des tensions et à des jugements erronés. L'incompréhension de ses motivations altruistes souligne une fracture culturelle au sein de la profession juridique. Les avocats non-militants peuvent donc percevoir le travail de leurs confrères militants, comme Sophie Mazas, comme une

---

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

anomalie, difficilement compréhensible sans le cadre d'une rémunération financière. Il est indéniable que le champ juridique et cette perception réduit, de manière générale, à une simple activité professionnelle, ignorant la dimension idéologique et éthique qui sous-tend l'engagement.

Cette compréhension, parfois répandue au-delà du champ juridique, mène à une certaine stigmatisation des avocats-militants. Particulièrement dans la presse, Sophie Mazas est fréquemment mentionnée comme à la fois avocat et présidente ou militante de la LDH, même lorsque cela n'est pas pertinent ou nécessaire pour le contexte. Cette double identification renforce son image militante, ce qui peut nuire à la perception de son impartialité professionnelle. Un exemple d'autant plus parlant est celui de cet échange concernant la Loi Asile-Immigration avec Patrick Vignal, député Renaissance, publié et immortalisé dans la presse :

*“La conversation s’anime. Ses opinions personnelles prennent rapidement le pas sur ses conseils juridiques. ‘Cette loi porte atteinte à notre tradition humaniste’, crie-t-elle, ulcérée. Vignal lui répond, du tac au tac. ‘Tu es d’accord, quand même, sur le fait que nous sommes trop laxistes, qu’il y a de la radicalisation, et qu’il faut durcir la loi ?’, interroge-t-il. ‘Ce n’est pas le sujet’, répond-elle. ‘Mais tu es une Insoumise !’, lâche l’élu, agacé. ‘Je ne suis pas LFI, je te parle en tant qu’avocate’, bouillonne-t-elle.”<sup>101</sup>*

Il devient alors clair que Sophie Mazas n'arrive pas à se défaire de son image de militante. Même lorsqu'elle tente de discuter de questions juridiques en tant qu'avocat, ses opinions sont perçues comme politiquement biaisées, et elle est rappelée à son rôle de militante — qui n'est finalement même pas le bon. Cette stigmatisation médiatique alimente sans doute les jugements négatifs de ses confrères et de la société, qui peuvent douter de son impartialité et de son professionnalisme, alors même que ses actions

---

<sup>101</sup> BORDAS, Wally. « De Calais à Montpellier, deux députés de terrain face aux réalités contraires de l'immigration ». *Le Figaro*, 9 décembre 2023, <https://www.lefigaro.fr/politique/de-calais-a-montpellier-deux-deputes-de-terrain-face-aux-realites-contraires-de-l-immigration-20231209>.

militantes et professionnelles sont strictement séparées. Cela nuit ensuite considérablement à son effort de maintenir une distinction clairement entre ses engagements et sa profession. Tout cela nourrit finalement les jugements négatifs émis par les confrères, qui peuvent douter de son impartialité et de son professionnalisme : il devient difficile de croire que Sophie Mazas n'est impliquée qu'en tant qu'avocat ou qu'en tant que militante lorsque les médias dépeignent une image impliquant ses deux rôles.

Les avocats-militants sont donc souvent confrontés à un paysage professionnel complexe où leur double engagement est régulièrement mal interprété et stigmatisé. Leurs rôles de militants et d'avocats sont fréquemment amalgamés, ce qui peut semer le doute sur la capacité à rester impartiaux en tant qu'avocat. Cette confusion est, en partie, enracinée dans le fait que les motivations militantes des avocats-militants sont parfois mal comprises. Tendant à s'engager dans des causes qui ne sont pas financièrement rentables, l'approche des avocats-militants est généralement perçue comme un détournement des objectifs plus traditionnels de la profession juridique.

À cela s'ajoute le fait que les médias tendent occasionnellement à stéréotyper ces professionnels comme agitateurs ou idéalistes ou simplement à les stéréotyper en refusant d'effectuer la division entre les rôles militant et juridique, ce qui peut influencer négativement l'opinion publique. Face à ces obstacles, il est impératif que le champ juridique s'emploie à mieux comprendre et reconnaître la légitimité de l'engagement des avocats-militants.

## CONCLUSION

Ce mémoire s'est attaché à explorer les tensions et les dynamiques inhérentes à la double casquette des avocats-militants, en se focalisant sur le cas de Maître Sophie Mazas. La problématique initiale s'interrogeait alors sur la tension entre les rôles d'avocat et de militant, les raisons de son existence et les stratégies utilisées par les avocats-militants pour naviguer cette tension. La double casquette dont les avocats-militants sont dotés pose, en effet, plusieurs défis. D'une part, les exigences professionnelles des avocats nécessitent une certaine neutralité et objectivité pour assurer une défense efficace. D'autre part, leur engagement militant les pousse à adopter une position plus partisane. C'est cela qui serait à l'origine de cette tension.

Les hypothèses ayant guidé ce travail peuvent être résumées comme ceci : Les avocats adoptent le militantisme comme mode d'action dès lors que leur pratique juridique leur pose des questionnements éthiques. La proximité entre les champs juridique et militant déclenche une circulation des savoirs et des moyens d'action. Cela rend la pratique du droit plus militant, permettant aux avocats de concilier leurs rôles en utilisant le droit comme outil militant.

Les résultats de notre enquête ont permis de montrer que les avocats-militants comme Maître Mazas sont souvent influencés, dès leur enfance, par des valeurs familiales et des expériences militantes, ce qui tempère quelque peu notre première hypothèse. La famille de Sophie Mazas, avec ses origines ouvrières et son histoire militante, a joué un rôle crucial dans la formation de ses valeurs et de son engagement. Son exposition à des expériences scolaires marquantes et parfois même violentes ont, elles aussi, été déterminantes, notamment dans la construction de sa conscience critique et dans le développement de sa pratique militante.

Toutefois, c'est aussi confrontée à des politiques migratoires restrictives et à des pratiques abusives de la part des autorités que Sophie Mazas a ressenti le besoin de

s'engager. Pour Maître Mazas, par exemple, ces abus ont renforcé sa détermination à agir en faveur de l'accès au droit pour tous, combinant en conséquence son rôle d'avocat avec celui de militante. Ainsi, ce serait cette confrontation aux dilemmes éthiques couplée avec des éléments biographiques déterminants qui destinerait certains avocats à l'engagement. Les dilemmes posés par ces situations restrictives les incitent à rechercher des stratégies militantes pour résoudre ces conflits internes et agir conformément à leurs convictions.

Ensuite, ce mémoire conclut que, si les champs juridique et militant sont bien distincts, ils ne sont jamais complètement isolés l'un de l'autre. Les avocats-militants, comme Sophie Mazas, bénéficient d'une circulation des savoirs et des moyens d'action entre leurs deux sphères d'opération. Cette dynamique permet d'enrichir leur pratique professionnelle et militant, leur permettant d'être plus efficaces dans leurs actions et engagements. Les avocats comme Maître Mazas utilisent le droit non seulement pour résoudre des problèmes individuels, mais aussi pour provoquer des changements plus larges dans les pratiques juridiques, ce que nous avons pu observer à travers ses divers combats contre les collectivités territoriales.

Pour finir, notre recherche a pu mettre en lumière un aspect moins appréhendé par nos hypothèses initiales : les défis éthiques et émotionnels liés à la double position d'avocat-militant. Ces défis incluent le maintien de l'impartialité, la gestion du stress, et la nécessité de concilier de fortes exigences professionnelles avec un engagement intense. L'accumulation de ces sentiments place les avocats-militants comme proie à un potentiel "burn-out militant".

Cependant, cette recherche n'est pas exempte de limites. Les contraintes d'accès aux terrains d'enquête limitent indubitablement la portée et la généralisation des conclusions tirées. Une limite importante réside dans la méthodologie qualitative utilisée, bien qu'elle soit la méthode d'enquête idéale pour l'étude cause lawyering. Cette dernière reste limitée par l'unique participation de Maître Sophie Mazas. En effet, la dépendance à

ses témoignages personnels introduit une perspective subjective qui pourrait ne pas refléter pleinement la diversité des expériences d'autres avocats-militants. De plus, le recours à une revue de presse, bien qu'utile pour ne pas trop dépendre des propos de Sophie Mazas, a pu introduire des biais liés à la sélection des sources.

Les résultats de cette recherche ouvrent donc des perspectives pour des études futures. Une analyse plus large, incluant un plus grand nombre d'avocats-militants, mais aussi une plus grande variété d'origines sociales et de genre, explorant aussi d'autres contextes géographiques, pourrait enrichir notre compréhension des dynamiques entre droit et militantisme. Cela permettrait alors de confirmer davantage les conclusions tirées dans le cadre de cette recherche. Additionnellement, il pourrait être pertinent d'identifier différentes spécialisations à enquêter, afin de déterminer si le milieu juridique exploré influence ou non cette propension au militantisme des avocats.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources scientifiques

- BOURDIEU, Pierre. « Esquisse d'une théorie de la pratique ». *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Librairie Droz, 1972, p. 157-243.
- BOURE, Robert, et Franck BOUSQUET. « Enjeux, jeux et usages d'une pétition politique en ligne "La Pétition Vauzelle" ». *Réseaux*, vol. 2016/6, n° 164, 2016, p. 127-59.
- COTTIN-MARX, Simon. « Le burn-out militant. Réflexions pour ne pas être consommé par le feu militant ». *Mouvements*, vol. 113, n° 1, 2023, p. 156-64.
- Entretien avec É. Masson Diez, « Bénévoles face à l'intolérable », *Lien social*, n° 1248, 2-15 avril 2019, p. 29.
- FILLIEULE, Olivier. « Carrière militante ». *Dictionnaire des mouvements sociaux*, édité par Olivier FILLIEULE et al., Presses de Sciences Po, 2009, p. 85-94.
- FISCHER, Nicolas. « Une frontière "négociée". L'assistance juridique associative aux étrangers placés en rétention administrative ». *Politix*, vol. 87, n° 3, 2009, p. 71-92.
- GARÇON, Maurice. *L'avocat et la morale*. Buchet Chastel, 1963.
- GELINAS, Fabien, Clément CAMION, et Karine BATES. « Forme et légitimité de la justice – Regard sur le rôle de l'architecture et des rituels judiciaires ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 73, no 2 (2014): 37-74.
- GOFFMAN, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*. Les éditions de minuit, 1973.
- HIVERT, Joseph. « Chapitre 5. L'enfance du désordre. Une approche sociologique de la souffrance des enfants de prisonniers politiques au Maroc ». In *Le malheur militant*, par Olivier FILLIEULE, Catherine LECLERCQ, et Rémi LEFEBVRE, 113-31. Ouvertures politiques. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 2022.
- ISRAËL, Liora. « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 16, n° 62, 2003, p. 115-43.
- ISRAËL, Liora, et al. « Quelques éclaircissements sur l'invention du cause lawyering. Entretien avec Austin Sarat, Stuart Scheingold ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 16, n° 62, 2003, p. 31-37.

- LOCHAK, Danièle. « Invention et usage des catégories juridiques dans les processus de radicalisation ». *La démocratie aux extrêmes : Sur la radicalisation politique*, par Annie COLLOVALD et Brigitte GAÏTI, La dispute, 2006.
- . « Les usages militants du droit ». *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, n° 10, juin 2016.
- MARINO, Anaïs. « Entre cadre légal et militantisme, la place du travailleur social auprès des jeunes dits MNA. Un fossé se creuse et le pont reste en suspens ? » *Empan*, vol. 116, n° 4, 2019, p. 80-85.
- MATHIEU, Lilian. « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière ». *Sociologie*, vol. 1, n° 3, 2010, p. 303-18.
- . *L'espace des mouvements sociaux*. Editions du Croquant, 2012.
- MAURICE, Marc. « Déterminants du militantisme et projet syndical des ouvriers et des techniciens ». *Sociologie du travail*, vol. 7, n° 3, 1965, p. 254-72.
- McADAM, Doug. *Freedom summer : luttes pour les droits civiques, Mississippi 1964*. Agone, 2012.
- TARROW, Sidney. « Cycles of Collective Action : Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention ». *Repertoires and Cycles of Collective Action*, édité par Mark TRAUGOTT, Duke University Press, 1995, p. 86-116.
- TONNEAU, Jean-Philippe. « Les pratiques militantes d'un avocat travailliste contre des restructurations d'entreprises. Cinq cas de contestation judiciaire (1990-2000) ». *Politix*, vol. 118, n° 2, 2017, p. 77-102.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle, et Éléna MASCOVA. « La gestion des temporalités familiales et domestiques et la carrière des avocats et avocates : différents modèles de conciliation ? » *SociologieS*, 19 novembre 2013.
- WILLEMEZ, Laurent. *Des mondes ordonnés ? Professionnels du droit et militants dans la diffusion de la raison juridique*. 2009. Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

### **Sources non-scientifiques**

- AMIRAUX, Hélène. « Incendies dans les bidonvilles de Montpellier : les associations dénoncent "des méthodes fascistes" - midilibre.fr ». *Midi Libre*, 18 septembre 2021,

<https://www.midilibre.fr/2021/09/18/incendies-dans-les-bidonvilles-de-montpellier-c-e-sont-des-methodes-fascistes-9796943.php>.

BORDAS, Wally. « De Calais à Montpellier, deux députés de terrain face aux réalités contraires de l'immigration ». *Le Figaro*, 9 décembre 2023, <https://www.lefigaro.fr/politique/de-calais-a-montpellier-deux-deputes-de-terrain-face-aux-realites-contraires-de-l-immigration-20231209>.

Décret n° 2020-1734 du 16 décembre 2020 portant partie réglementaire du code l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Publié au JORF n°0315 du 30 décembre 2020. NOR : INTV2029045D

Décret n° 2023-552 du 30 juin 2023 portant code de déontologie des avocats. Articles 2 - 4 - 7. Publié au JORF n°0152 du 2 juillet 2023. NOR : JUSC2303903D

DESSEIGNE, Marine. « [Portrait] Sophie Mazas, avocate de la dignité humaine ». *La Marseillaise*, 19 décembre 2016, <https://www.lamarseillaise.fr/social/sophie-mazas-avocate-de-la-dignite-humaine-KELM055582>.

DEVAILLY, Anne. « Près de Montpellier, un tiers-lieu environnemental et ses vingt-sept salariés menacés d'expulsion ». *Le Monde*, 26 février 2024, [https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/26/pres-de-montpellier-un-tiers-lieu-environnemental-et-ses-vingt-sept-salaries-menaces-d-expulsion\\_6218696\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/26/pres-de-montpellier-un-tiers-lieu-environnemental-et-ses-vingt-sept-salaries-menaces-d-expulsion_6218696_3244.html).

DUPIN, Louis. « À Montpellier, la manifestation pro-palestinienne finalement autorisée ». *La Marseillaise*, 20 octobre 2023, <https://www.lamarseillaise.fr/societe/a-montpellier-la-manifestation-pro-palestinienne-finalement-autorisee-DK14696959>.

GOUBET, Gentiane, et Sixtine BOYER. « Couvre-feu pour les mineurs à Béziers : la Ligue des droits de l'Homme dénonce une violation de l'Etat de droit ». *France 3 Occitanie*, 22 avril 2024, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/beziers/couvre-feu-pour-les-mineurs-a-beziers-la-ligue-des-droits-de-l-homme-denonce-une-violation-de-l-etat-de-droit-2959181.html>.

GRIMEAU, Françoise, et Thomas VALOGNES. « Expulsion de Souleymane, boulanger à Montpellier : “Je ne le lâcherai pas, on doit l'aider” ». *Midi Libre*, 20 janvier 2021, <https://www.midilibre.fr/2021/01/20/expulsion-de-souleymane-je-ne-le-lacherai-pas-on-doit-laider-9321560.php>.

Insee, et Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion. *L'annuaire des entreprises*: Sophie Mazas. māj le 21 mai 2024, 3 janvier 2005, <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/480697002>.

La Cimade. *Décryptage de la loi asile immigration du 26 janvier 2024*. La Cimade, 12 février 2024, p. 70, <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2024/02/Decryptage-Cimade-Loi-asile-et-immigration-du-26-janvier-2024-Document-definitif.pdf>.

Loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôle l'immigration, améliorer l'intégration. Publié au JORF n°0022 du 27 janvier 2024. NOR : IOMV2236472L

« Mairie : l'employée conteste sa suppression de poste ». *Midi Libre*, juin 2020, [https://nouveau.europresse.com/Link/TourcoingT\\_1/news%C2%B720200625%C2%B7ML%C2%B745897316](https://nouveau.europresse.com/Link/TourcoingT_1/news%C2%B720200625%C2%B7ML%C2%B745897316).

« « Pif », star « coco » chez les enfants des seventies ». *Le Monde.fr*, 30 janvier 2015, [https://www.lemonde.fr/televvisions-radio/article/2015/01/30/pif-star-coco-chez-les-enfants-des-seventies\\_4567161\\_1655027.html](https://www.lemonde.fr/televvisions-radio/article/2015/01/30/pif-star-coco-chez-les-enfants-des-seventies_4567161_1655027.html).

RAYNAUD, Olivier. « Agde : au camping de la Tamarissière, la construction du lagon est suspendue ». *Midi Libre*, 2 juin 2023, <https://www.midilibre.fr/2023/06/02/agde-au-camping-de-la-tamarissiere-la-construction-du-lagon-est-suspendue-11236969.php>.

RICHARD, Guillaume. « Montpellier : “On craint qu'un nouveau bidonville soit expulsé” dénonce la Ligue des droits de l'Homme ». *Midi Libre*, 7 septembre 2021. <https://www.midilibre.fr/2021/09/07/montpellier-on-craint-quun-nouveau-bidonville-soit-expulse-denonce-la-ligue-des-droits-de-lhomme-9773214.php>.

## ANNEXE UN : Revue de Presse

Article	Source	Cas	Éléments pertinents
<p>Même pendant la crise sanitaire, manifester est un droit. Entretien de Sophie Mazas.  <a href="https://www.humanite.fr/societe/droit-de-manifester/meme-pendant-la-crise-sanitaire-manifester-est-un-droit-696500">https://www.humanite.fr/societe/droit-de-manifester/meme-pendant-la-crise-sanitaire-manifester-est-un-droit-696500</a></p>	<p>L'Humanité</p>	<p>Restriction de la liberté de manifester dans le cadre du confinement COVID. La LDH lance en circulation une attestation sur laquelle "manifestation" est un motif.</p>	<p>"Entretien avec Sophie Mazas, <b>présidente de la LDH</b> de l'Hérault."          --&gt; pas de mention d'avocature</p> <p>"À la base, le droit de manifester se rattache à la liberté d'opinion et d'expression Sa première limite est, dès le départ, le débordement. Ainsi, la Déclaration des droits de l'homme dit que la manifestation des opinions trouve sa limite dans le trouble à l'ordre public. Cela veut dire que ce mode d'expression n'est plus légal quand il se transforme en attroupement, c'est-à-dire en réunion de personnes en vue de commettre une action violente. Au-delà de ces grands principes, nous sommes, depuis 1935, dans un régime de libertés. Cela signifie qu'il n'y a pas besoin de demander d'autorisation pour manifester. Une simple déclaration suffit. La limite, c'est le respect de la sécurité, la salubrité et la tranquillité." + "Le droit de manifester a été complètement écrasé lors de la première phase du Covid. L'état d'urgence sanitaire le subordonnait à l'obtention d'une autorisation, au lieu d'une simple déclaration, qui est la procédure normale. Saisi sur ce point, le Conseil d'État s'est prononcé le 6 juillet 2020. Il a rappelé les principes, à commencer par le maintien des libertés publiques durant l'état d'urgence sanitaire. Il a estimé que les restrictions concernant l'obligation de respect des gestes barrières, et celles antérieures à la crise sanitaire sur l'attroupement, suffisaient. Il s'est opposé, dans une procédure de référé, à ce que le droit de manifester soit encore plus restreint par l'obligation d'obtenir une autorisation préalable. Par conséquent, une simple déclaration continue à suffire pour pouvoir manifester." --&gt; discours</p>

			très ancré dans le droit, dans le juridique, référence à des textes de loi pour permettre à la lutte de la LDH d'acquérir + de légitimité
Incendies dans les bidonvilles : les associations dénoncent "des méthodes fascistes" - <a href="https://www.midilibre.fr/2021/09/18/incendies-dans-les-bidonvilles-d-montpellier-ce-sont-des-methodes-fascistes-9796943.php">https://www.midilibre.fr/2021/09/18/incendies-dans-les-bidonvilles-d-montpellier-ce-sont-des-methodes-fascistes-9796943.php</a>	Midi Libre	Les expulsions des camps du Mas Rouge et du Zénith 2 dans la métropole de Montpellier	"déclare Sophie Mazas, la présidente de la LDH Montpellier" puis "La militante n'y va pas par quatre chemins" puis seulement "promet la juriste" --> position d'avocat encore reléguée au second plan, même pas nommée comme telle  "Sophie Mazas a également pointé au nom du collectif«le silence assourdissantdes élus de la majorité municipale»et assure que l'expulsion de Zénith2 s'est faite avec l'accord de la Ville, contrairement à la position inverse réaffirmée par communiqué de presse. «On attend de voir les PV des huissiers, on verra bien quel est le nom du mandataire!», promet la juriste." --> critique des institutions
Mairie : l'employée conteste sa suppression de poste	Midi Libre	La mairie de Pérols supprime le poste d'une employée durant son arrêt maladie sans lui proposer de poste de remplacement	"Le 11mai, l'employée municipale a fait l'objet d'une décision de reprise de son travail de la part de son employeur. Un choix contesté là aussi et pour lequel un recours va être engagé. «On a refait travailler ma cliente sans avoir pris d'avis médical. Le comité médical aurait dû être consulté sur l'aptitude au poste et la rechute de maladie professionnelle consécutive à une reprise sans restriction, estime Me Sophie Mazas.Nous avons déjà trois jugements du tribunal administratif en notre faveur dans ce dossier. Et une quatrième procédure est en préparation.»" + "sa cliente «souhaite bénéficier de formations afin d'évoluer, avec un reclassement, un aménagement de poste ou encore un changement d'affectation. Conformément aux possibilités offertes par la loi. Et encore plus quand il s'agit d'une travailleuse handicapée.» Ainsi une proposition a été faite à la mairie pour devenir formatrice en premier secours. «D'autres cadres d'intervention sont

			possibles, notamment concernant l'écocitoyenneté», précise MeSophie Mazas" --> recherche de prises juridiques
<p>Couvre-feu pour les mineurs à Béziers : la Ligue des droits de l'Homme dénonce une violation de l'Etat de droit -</p> <p><a href="https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/beziers/couvre-feu-pour-les-mineurs-a-beziers-la-ligue-des-droits-de-l-homme-d-enonce-une-violation-de-l-etat-de-droit-2959181.html">https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/beziers/couvre-feu-pour-les-mineurs-a-beziers-la-ligue-des-droits-de-l-homme-d-enonce-une-violation-de-l-etat-de-droit-2959181.html</a></p>	France 3 Occitanie	Robert Ménard, maire de Béziers, impose un couvre-feu à tous les habitants de moins de 13 ans	<p>En 2014, l'édile biterrois avait déjà pris une telle mesure, appliquée pendant quatre ans avant d'être annulée par le Conseil d'Etat, en juin 2018. Reprendre un tel arrêté, alors qu'il a déjà été annulé juridiquement, revient à violer l'Etat de droit, selon Sophie Mazas, présidente de la fédération héraultaise de la Ligue des droits de l'Homme (LDH). "Ça serait une violation directe de l'autorité de la chose jugée", pose Sophie Mazas." --&gt; discours très ancré dans le droit, dans le juridique, référence à des textes de loi pour permettre à la lutte de la LDH d'acquiescer + de légitimité</p> <p>"Pour la présidente de la fédération héraultaise de la LDH, cet arrêté est une "stratégie de communication", véhiculant "une vision simpliste, à savoir qu'il suffirait d'enfermer parents et enfants pour retrouver le calme". "Cela permet de faire de la communication, au moment des élections européennes. Et si un recours n'est pas fait ou prend du temps, ça permet [à Robert Ménard] d'avoir un pouvoir de police qui s'applique, car il va pouvoir mettre des contraventions, en application de cet arrêté", ajoute Sophie Mazas" --&gt; critique des institutions</p> <p>"De son côté, la fédération héraultaise de la Ligue des droits de l'Homme s'est rapprochée du préfet de l'Hérault, afin de demander un contrôle de légalité de l'arrêté. Si celui-ci n'est pas concluant, la fédération locale envisage de voir avec la Ligue des droits de l'Homme au niveau national, pour formuler un recours." --&gt; recherche de prises juridiques</p>

<p>Au camping de la Tamarissière, la construction du lagon est suspendue</p>	<p>Midi Libre</p>	<p>l'association Agathé poursuit des actions contre la société Cottage Parks pour les dommages causés au site du camping dans le cadre d'un plan de modernisation</p>	<p>client = l'association Agathe (Association de défense du Grand Agde, Touristes et Habitants Ensemble) --&gt; travail avocat se fait de + en + avec des assos</p>
<p>Montpellier : "On craint qu'un nouveau bidonville soit expulsé" dénonce la Ligue des droits de l'Homme - <a href="https://www.midilibre.fr/2021/09/07/montpellier-on-craint-quun-nouveau-bidonville-soit-expulse-denonce-la-ligue-des-droits-de-lhomme-9773214.php">https://www.midilibre.fr/2021/09/07/montpellier-on-craint-quun-nouveau-bidonville-soit-expulse-denonce-la-ligue-des-droits-de-lhomme-9773214.php</a></p>	<p>Midi Libre</p>	<p>expulsion annoncée du bidonville du Zénith 2 dans la métropole de Montpellier</p>	<p>"Sophie Mazas a cité l'article L 153-1 du Code des procédures civiles et d'exécution qui prévoit que "l'État peut accorder son concours pour procéder à une expulsion avec les forces de l'ordre, mais cela implique nécessairement une demande de la Ville, qui n'a manifestement pas été faite. Alors que compte faire la Ville ?". "Comme au Mas Rouge, il y aurait une décision vieille d'il y a quatre ans. La précédente municipalité aurait demandé le concours des forces de l'ordre pour une expulsion qui aurait été refusée. C'est sur cette base que le préfet voudrait intervenir. Mais c'est juridiquement impossible au bout de quatre ans." + ""Soit la mairie a fait cette demande (ce qu'elle dément), soit le préfet de l'Hérault s'apprête à violer la légalité alors qu'on s'attendrait plutôt qu'il la fasse respecter, en tant que représentant de l'État. J'observe au passage qu'il ne peut pas avoir évalué l'intégralité des situations de centaines de personnes en quelques semaines." Et de conclure : "L'article 432-8 du Code pénal stipule qu'une personne dépositaire de l'autorité publique qui s'introduit au domicile d'autrui contre le gré de celui-ci et hors du cadre prévu par la loi est punie de deux ans de prison et 30 000 € d'amende." --&gt; discours très ancré dans le droit, dans le juridique, référence à des textes de loi pour permettre à la lutte de la LDH d'acquiescer plus de légitimité + discours très critique des institutions et notamment de la responsabilité de la préfecture</p>

<p>Près de Montpellier, un tiers-lieu environnemental et ses vingt-sept salariés menacés d'expulsion - <a href="https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/26/pres-de-montpellier-un-tiers-lieu-environnemental-et-ses-vingt-sept-salaries-menaces-d-expulsion_6218696_3244.html">https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/26/pres-de-montpellier-un-tiers-lieu-environnemental-et-ses-vingt-sept-salaries-menaces-d-expulsion_6218696_3244.html</a></p>	<p>Le Monde</p>	<p>le tiers-lieu Macondo à Montarnaud est menacé d'expulsion pour des raisons de risques incendiaires</p>	<p>client = tiers-lieu Macondo --&gt; pas une asso, mais lieu social qui s'inscrit dans la logique militante</p>
<p>De Calais à Montpellier, deux députés face aux réalités contraires de l'immigration - <a href="https://www.lefigaro.fr/politique/de-calais-a-montpellier-deux-deputes-de-terrain-face-aux-realites-contraires-de-l-immigration-20231209">https://www.lefigaro.fr/politique/de-calais-a-montpellier-deux-deputes-de-terrain-face-aux-realites-contraires-de-l-immigration-20231209</a></p>	<p>Le Figaro</p>	<p>consulting pour l'analyse du projet de loi immigration</p>	<p>"Selon elle, « rien n'est carré » et certaines dispositions ajoutées par les parlementaires de la Chambre haute sont « contraires au droit européen ». La conversation s'anime. Ses opinions personnelles prennent rapidement le pas sur ses conseils juridiques. « Cette loi porte atteinte à notre tradition humaniste », crie-t-elle, ulcérée. Vignal lui répond, du tac au tac. « Tu es d'accord, quand même, sur le fait que nous sommes trop laxistes, qu'il y a de la radicalisation, et qu'il faut durcir la loi ? », interroge-t-il. « Ce n'est pas le sujet », répond-elle. « Mais tu es une Insoumise ! », lâche l'élu, agacé. « Je ne suis pas LFI, je te parle en tant qu'avocate », bouillonne-t-elle. Avant d'ajouter : « Il faudrait qu'on arrête d'avoir peur des étrangers. On leur fait payer les échecs de nos politiques publiques. Des gens meurent en mer ! »" --&gt; Mazas n'arrive pas à se défaire de son image de militante, de sa casquette politique, qu'on ne cesse de lui rappeler</p>
<p>Des "gilets jaunes" au tribunal de police pour tractage</p>	<p>Midi Libre</p>	<p>Deux militants gilets jaunes contraventionnés pour tractage sur voie publique alors qu'ils ne les distribuaient pas mais étaient simplement en leur possession</p>	<p>"Maître Sophie Mazas était présente pour défendre les deux "gilets jaunes"." --&gt; défense de clients militants</p>

<p>Le village mobilisé contre l'expulsion d'une famille</p>	<p>La Dépêche du Midi</p>	<p>une famille angolaise est soumise à une OQTF</p>	<p>Mazas défend la famille angolaise et l'association qui les défend Tuzolana accueil --&gt; défense de militants, d'objectifs militants</p> <p>"« On a fait le choix de tout mettre en oeuvre pour que l'OQTF ne soit pas délivrée, explique-t-il. On est dans la loi, il y a un arrêté du 1er avril 2021 qui est relatif à la délivrance des autorisations de travail des étrangers. Le texte dit qu'on ne peut s'opposer à une demande d'autorisation de travail présentée par un étranger souhaitant exercer une activité professionnelle sur un métier en tension dans une zone géographique caractérisée par des difficultés de recrutement. »" --&gt; sophie mazas n'est pas interlocutrice de la presse MAIS on voit quand même sa quête de prises juridiques qu'elle a pu fournir à ses clients</p>
<p>Expulsion de Souleymane : "Je ne le lâcherai pas, on doit l'aider" - <a href="https://www.midilibre.fr/2021/01/20/expulsion-de-souleymane-je-ne-le-lacherai-pas-on-doit-laider-9321560.php">https://www.midilibre.fr/2021/01/20/expulsion-de-souleymane-je-ne-le-lacherai-pas-on-doit-laider-9321560.php</a></p>	<p>Midi Libre</p>	<p>Guinéen soumis à OQTF et refus de titre de séjour pour travail</p>	<p>Mazas défend Souleymane MAIS pas seulement en tant qu'avocate : "Vendredi 15 janvier, la Ligue des droits de l'homme, la Cimade et la Libre pensée étaient aussi présentes." + "une pétition a été mise en ligne sur le site change.org. Intitulée "Contre l'expulsion de Souleymane, jeune boulanger Guinéen en CDI", elle a récolté, à l'heure actuelle, plus de 30 600 signatures." --&gt; éléments de pratiques militantes</p> <p>"L'avocate de Souleymane, Sophie Mazas, a lancé deux recours. Le premier contre son obligation de quitter le territoire devrait être traité en février. Le second concerne le refus de délivrance de titre de séjour. L'examen de ce dernier sera réalisé dans plus d'un an." --&gt; recherche de prises juridiques</p>
<p>A Montpellier, la manifestation pro-palestinienne finalement autorisée</p>	<p>La Marseillaise</p>	<p>le préfet a interdit une manifestation soutien palestinienne pour "risques de troubles à l'ordre public"</p>	<p>client = Association France Palestine Solidarité 34 qui dépose recours contre l'interdiction --&gt; clients militants, défense de la liberté de manifester</p>

## ANNEXE DEUX : Guide d'entretien

- Pourriez-vous me parler de vous ? : nom, prénom, âge

### Pt 1 - Rapport à la profession juridique

- Pourriez-vous me parler de votre poste ? Comment le décririez-vous ? depuis quand, quel cabinet/asso ou autre, quels outils sont mobilisés, quels acteurs sont rencontrés, etc
  - Pourriez-vous me décrire une journée-type ? sinon, le déroulement typique d'un cas ?
  - Pouvez-vous me partager une expérience, un cas qui a été particulièrement marquant dans votre carrière ? Pourquoi l'a-t-il été ?
- Identifiez-vous des schémas récurrents ou des problèmes systémiques à travers les cas individuels que vous traitez ?
  - Comment trouvez-vous des prises qui vous permettent de “contourner” ces défis ?
  - Est-ce qu'il vous arrive d'effectuer des rapprochements, à la fois dans votre manière d'appréhender le cas et aussi dans les procédures, entre des cas avec des problématiques similaires ?
  - S'il en existe, ces schémas récurrents motivent-ils des prises d'action plus militantes ? Comment ?
- Vous arrive-t-il de travailler plutôt en équipe, avec des collègues provenant ou non de votre cabinet ou même de votre profession (autres avocats, traducteurs, travailleurs sociaux, etc) ? Comment collaborez-vous avec ces autres professionnels ?
- Au vis-à-vis de vos actuelles capacités d'action, la perception de votre travail et du droit des étrangers de manière plus générale a-t-elle évolué depuis votre prise de

- poste ? (peut-être une désillusion entre ce qu'ils pensaient pouvoir accomplir et la réalité ?)
- Comment gérez-vous l'implication émotionnelle dans vos cas, surtout lorsqu'ils impliquent des questions de droit des étrangers potentiellement déstabilisantes ou stressantes ?
    - Pouvez-vous partager une expérience lors de laquelle votre investissement émotionnel a été particulièrement mis à l'épreuve ? Quelles en ont été les conséquences pour vous personnellement ?
    - Quelles stratégies utilisez-vous pour maintenir un équilibre entre compassion et distance professionnelle ?
  - Comment l'aspect économique de votre profession influence-t-il vos décisions professionnelles et votre capacité à poursuivre des engagements militants ?
    - Est-ce que certains des aspects financiers de votre pratique, notamment en ce qui concerne les cas pro bono ou à faible revenu, demandent une gestion spécifique ? Ajoutent-ils une charge supplémentaire ?

## **Pt 2 - Parcours et Construction d'un rapport à la profession et au militantisme**

- Pourriez-vous me parler de votre famille et de votre entourage ? Parents, frères et soeurs, partenaire, amis : déterminants dans l'engagement ou pas ?
- Pourriez-vous me retracer votre parcours académique et professionnel précédent ? Université, licence master, stage, premier poste, etc
  - Est-ce que vous aviez des engagements militants, notamment durant vos études ?
  - Y a-t-il eu un moment clef, une expérience, des mentors qui ont déclenché votre intérêt pour le droit des étrangers ? ou qui ont façonné votre

approche du droit et du militantisme et du lien pouvant être fait entre les deux ?

### **Pt 3 - Le rapport au militantisme**

#### *A) Perception personnelle de la question migratoire en France*

- Comment percevez-vous, de votre propre point de vue, l'évolution des politiques d'immigration en France ?
- Y a-t-il des aspects particuliers de ces politiques que vous trouvez particulièrement problématiques ou efficaces ?
- Ces interprétations personnelles ont-elles un impact sur la manière dont vous appréhendez votre travail et vos missions ?

#### *B) Les engagements et expériences militantes*

- Êtes-vous engagés dans une ou plusieurs associations ou organisations militantes en parallèle de votre travail ?
  - Si oui, lesquelles ? Depuis quand ? Quel poste ? Entrent-elles en lien avec la cause immigrée ? Pourriez-vous me les décrire brièvement ?
  - Le cas échéant, pourquoi ? contrainte de temps, manque d'organisations reflétant les valeurs, ou autre ?
  - Avez-vous des engagements antérieurs ?
- Est-ce que vous pourriez me parler de votre entrée dans le militantisme ? Qu'est-ce qui a motivé cet engagement ?
- Quels types d'action sont-ils menés par la ou les organisations dans lesquelles vous êtes engagés ?
- Comment votre pratique militante influe-t-elle sur votre bien-être mental et physique ?

- Qu'est-ce que cela vous a apporté d'un point de vue individuel ? Quel enseignement avez-vous conservé de cet engagement (ou mis de côté) en termes de mode d'organisation, d'analyse, ou de pratique du droit ?

#### **Pt 4 - Articulation entre profession et militantisme**

##### *A) Lutte militante dans le cadre professionnel*

- Comment gérez-vous l'équilibre entre les besoins présentés dans les cas individuels et les contraintes posées par le droit ?
- De quelle manière votre travail peut-il contribuer à une forme de lutte contre les dispositifs abusifs de l'État ?
  - S'il y contribue, quelles stratégies utilisez-vous pour contester ou modifier les pratiques abusives ?
  - Avez-vous des exemples dans lesquels vos actions ont conduit à un changement, même mineur, dans les pratiques ou politiques institutionnelles ?
  - Comment collaborez-vous avec d'autres avocats, cabinets et organisations pour mettre en évidence des tendances ou abus systémiques ?

##### *B) Être un avocat militant*

- Avez-vous déjà ressenti un conflit entre votre rôle d'avocat et votre activisme ? Comment l'avez-vous géré ?
- Avez-vous rencontré des obstacles ou résistances institutionnelles dans votre travail ? Comment les avez-vous surmontés ?
- Votre maîtrise du droit vous est-elle utile dans le cadre de votre militantisme ? Si oui, comment la mettez-vous à profit ?
- Quel rôle pensez-vous que les avocats spécialisés dans le droit des étrangers devraient jouer dans le débat public sur l'immigration ?

- Comment envisagez-vous l'avenir du droit des étrangers et votre position en tant qu'avocat spécialisé dans ce domaine mais également militant au vis-à-vis des évolutions récentes ?

#### **Pt 5 - Clôture de l'entretien**

- Maintenant que vous connaissez les questions qui vous ont été posées, estimez-vous qu'il y a des éléments qui seraient pertinents, mais qui n'ont pas été mentionnés dans les questions, et que vous souhaiteriez désormais rajouter ? Y a-t-il des questions que vous auriez aimées que je vous pose ?
- Avez-vous des profils qui vous sembleraient pertinents pour mener d'autres entretiens sur ce sujet ? Pourriez-vous me mettre en contact avec eux ?
- Avez-vous des ressources documentaires que vous pourriez me suggérer ou fournir pour approfondir ma recherche ? Articles scientifiques, revues juridiques, éléments documentaires de dossiers juridiques, etc

## **ANNEXE TROIS : Retranscription d'entretien**

Entretien téléphonique avec Sophie Mazas, le 27 avril 2024

Interviewer : Alors du coup, on part sur un entretien qui sera divisé un peu en trois grandes, euh, en quatre grandes parties pardon, avec euh bah du coup une petite conclusion. Euh, avec bah du coup un rapport, enfin, des questions avec euh sur le rapport à votre profession. Euh, puis euh sur euh bah le parcours qui vous a amené à cette profession. Euh, sur votre rapport au militantisme. Et pour finir, comment est ce que vous articuler votre profession et vos engagements militants. Donc euh voilà.

Intervenant : Ok.

Interviewer : Euh bah on va commencer de manière très très euh basique, est ce que vous pourriez me parler de vous euh très brièvement ? Bah des éléments biographiques classiques hein euh nom prénom âge. Voilà quoi. \*rire\*

Intervenant : OK. Enchantée. Sophie Mazas. Je suis née en 1976 à Béziers. Euh,... \*blanc\* Je, ouais, donc, ouais. Je.. Je... Parcours euh parcours, parcours universitaire ?

Interviewer : Euh bah, on va revenir dessus plus tard mais euh si vous voulez en parler maintenant, on peut en parler maintenant

Intervenant : C'est... C'est... C'est... C'est quoi dans éléments biographiques ? Je veux dire euh...

Interviewer : Euh bah euh du coup c'était surtout euh bah comme je disais votre euh vos éléments d'identité. Plus tard on reviendra sur votre famille brièvement si vous voulez en parler. Et comme je disais sur votre parcours académique. Mais euh on peut en parler.

Intervenant : Je suis en 76 à Béziers, euh voilà.

Interviewer : Super merci beaucoup. \*blanc\*

Euh, est-ce que euh vous pourriez euh me parler de votre poste avec euh vos propres mots, de votre profession, comment vous la décririez ?

Intervenant : \*blanc\* Alors euh c'est pas trop compliqué, je suis avocat.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : Au barreau de Montpellier. Donc euh j'ai prêté serment euh en décembre 2004 et donc euh bah avocat c'est bah défense euh ouais bah je je défend, je défend des des personnes, des situations, des intérêts des personnes qui ont besoin d'un avocat, soit pour se défendre en justice soit pour s'orienter, accéder aux droits.

Interviewer : Ok.

Intervenant : Voilà. Et donc ouais, je, je. C'est avocat, ouais enfin avocat c'est ça.

Interviewer : Ok, super. Et vous pratiquez dans le cadre de votre propre cabinet ?

Intervenant : Oui. Alors moi je suis euh, j'ai prêté serment donc en décembre 2004, j'ai commencé à exercer en janvier 2005. Euh à l'époque on avait deux ans de stage à faire

chez un autre avocat et donc on devait attendre pour s'installer. J'ai donc fait mon stage chez Roland ??? qui était un cabinet euh qui exerçait plutôt effectivement en matière de ouais c'était l'avocat de la confédération paysanne etc etc.

Interviewer : Ok.

Intervenant : Moi je fais du droit public. Je n'interviens que donc dans les relations entre les personnes et l'administration. Euh puisque j'ai fait un cursus plutôt de publiciste c'est-à-dire que je je.. Je pense, enfin je, je pense vraiment que le service public c'est quelque chose d'important.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : Donc je ne pratique quasiment pas le droit privé soit en droit des étrangers car on les considère GFD "???". Euh... Voilà. \*blanc\* Et donc quand j'ai fini mon stage je me suis installée tout de suite toute seule euh... Et depuis en fait j'ai monté à un moment donné une société ???, j'ai partagé des locaux avec mon confrère, j'ai euh un ???, j'ai un assistant, j'ai tout une secrétaire, enfin j'ai trouvé une secrétaire et euh une collaboratrice et là je vais recruter bientôt. Donc je suis en cabinet donc je suis à mon compte et en petite structure, j'utilise la structure 3/5.

Interviewer : Ok.

Intervenant : Ce qui permet d'équilibrer le travail.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : De pas travailler seule, d'être dans avec une interaction, mais une structure légère qui qui impose pas en fait d'avoir, de passer son temps à penser euh la structure et euh pour euh enfin voilà. L'idée c'est plutôt d'avoir quelque chose de souple qui permet de qui permet de travailler euh voilà simplement.

Interviewer : Ok. Super. Parce que bah vous votre métier d'avocat vous l'envisagez plus comme ça, vous l'envisagez pas tant comme une profession individuelle qu'un travail collectif ou... ?

Intervenant : Bah alors oui et non. C'est-à-dire que le travail collectif chez les avocats ça veut plutôt dire je suis à Fidal et je bosse dans un cabinet de, de je sais pas, de 20 à 40 avocats, en droit financier pour faire ???

Interviewer : Ah ouais.

Intervenant : Voilà, les grosses structures chez nous c'est ça. Euh alors, euh moi j'envisage plus euh \*blanc\* En fait collectif, je pense que, dans ma pratique, je travaille, de mon point de vue d'une manière collective.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : C'est-à-dire que j'estime que les gens, ou quand je travaille avec des syndicats etc, connaissent très très bien le côté très factuel voir parfois les procédures les certains textes qui s'appliquent directement à leur situation. Et donc euh j'aime bien être dans un travail collaboratif. Mais pour ce qu'il est en fait de la compréhension de la structure du droit et des droits à mettre en œuvre, habituellement c'est un monde qui est un peu plus technique, c'est quand même particulier. Quand je travaille avec des gens, euh quand

c'est à l'intérieur de ma structure, l'intérêt en fait je trouve c'est de pas être isolée donc ça c'est intéressant et de pas euh, de pouvoir moi ,me consacrer par exemple au droit et de pas faire ??? du secrétariat ou répondre au téléphone. Et être en collaboration c'est pouvoir aussi travailler avec quelqu'un euh la je suis à un âge où je peux commencer à transmettre en fait aussi mes analyses et mes points de vue en fait comme on m'a transmis donc c'est aussi un, une question de transmission de savoir faire et de s'inscrire en fait dans la famille euh de la défense en fait qui est là depuis longtemps et qui va perdurer après nous donc c'est important. Et euh d'équilibrer le travail, parce qu'on est sur des, on est profession libéral, donc en fait on est euh, moi je suis euh travailleur indépendant, c'est à dire qu'on doit, on doit assurer l'outil, enfin la gestion de l'outil de travail. Donc bien en fait donc en fait c'est aussi de l'énergie qu'on doit mettre, donc si on le fait à plusieurs en fait on peut quand même plus se consacrer à la défense et puis on peut aussi euh prendre des fois des vacances.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : Euh ça à l'air bête mais moi trois semaines de vacances ça ne m'est pas arrivé depuis au moins plus de quinze ans quoi.

Interviewer : Ouais quand même.

Intervenant : Donc, c'est vrai que c'est, si on arrive pas à s'appuyer sur une structure, c'est quand même un peu usant quoi. Même si on est militant, et qu'on aime son métier etc. J'avoue que là, ouais les trois semaines de vacances c'est un peu le Graal. \*cris de joie\*

Interviewer : \*rire\* Oui bien sûr. Je comprends. Euh super merci beaucoup. Euh est ce que vous pourriez peut être, alors, je me doute que peut être, enfin, sûrement les journées euh en tant qu'avocat, ne se ressemblent pas. Euh mais euh.

Intervenant : Une journée type ?

Interviewer : Ouais, une journée type ou si pas, le déroulement d'un cas ?

Intervenant : Avocat, avocat militant, avocat militant mère de famille ?

Interviewer : Ouais. Le quotidien doit être bien chargé.

Intervenant : Ouais. Alors vous voulez quoi ? Avocat ? Avocat militant ? Ou avocat militant mère de famille ?

Interviewer : Euh, alors euh, en vrai moi ça m'intéresse aussi de euh, la vision générale, avocate militante mère de famille. Si ça ne vous dérange pas.

Intervenant : Alors moi euh, bah euh, l'idée c'est déjà de se lever assez tôt pour pouvoir un café le matin tranquille plutôt autour de 6h. Ensuite bah, euh, réveillé un peu la maison, faire en sorte que tout se passe bien avant le départ à l'école, parfois à partir de 7h30 on commence à gérer euh les appels soit militant soit euh on a des trucs à imprimer parce qu'on part à l'audience et que voilà. Mais en général c'est plutôt les trucs militants. Après bah on commence à travailler entre 8h et 8h30. Euh, pour point de cabinet, voir les délais qui a à gérer euh et après c'est soit rendez vous avec les personnes pour euh pour voir bah quel est leur difficulté et qu'est qu'on met en œuvre. Euh ensuite, bah c'est travail de dossier sur le fond donc on essaie de dégager entre une et trois heures d'affilés

pour euh pour essayer de de pouvoir en fait faire un travail un peu structuré. Entre midi et deux en général c'est soit des rendez-vous de travail soit des rendez-vous militants. Et bah pareil l'après-midi. Quand il y a des audiences et bah il faut y aller. Si l'audience elle est à Montpellier et bah on prépare le dossier on le relit, on le plaide. Euh sachant que en droit des étrangers par exemple on a plus de conclusion du rapporteur public c'est à dire que les audiences sont extrêmement brèves et on essaie vaguement euh de sortir on va dire euh la formation de jugement euh d'une routine un peu d'abattage en droit des étrangers hein. Donc moi j'ai un peu l'impression de m'être transformée en l'intermittent du spectacle hein, qui essaie de euh, ramasser en, on va dire, en deux minutes et demi, l'intérêt du dossier en m'appuyant sur les éléments les plus pertinents parce que si on plaide plus de cinq minutes on se fait interrompre par la formation du jugement qui nous dit que tout à déjà été mis par écrit et que donc euh c'est pas la peine de reprendre tous les éléments. Euh ensuite bah on, il faut gérer un peu le suivi des dossiers euh si il y a des stratégies d'appels, des fois il faut caler aussi euh il faut faire aussi le point sur euh bah un peu la comptabilité etc. Ca en général je le mets sur un ??? particulier. Après il y a aussi souvent des rendez vous en fin de journée et euh bah des réunions euh on va dire un jour sur deux militantes qui vont soit euh jusqu'à 19h30 souvent c'est après le repas et ensuite bah repas du soir, gérer les devoirs, deux heures de détente et on arrive déjà à onze heures du soir ! \*souffle\*

Interviewer : Euh... Et toute cette question, bah je pense que l'implication elle est pas seulement professionnelle, je pense que ça en demande beaucoup de vous d'un point de vue énergétique mais aussi mental. Euh comment est ce que vous gérer cet impact euh, l'impact de cet implication euh de manière générale ?

Intervenant : Alors euh... Ouais. En fait quand on est militant, enfin pour moi, en tout cas la manière dont je le vis c'est pas euh, c'est pas voulu. C'est-à-dire que je peux pas

vraiment faire autrement. C'est-à-dire que si... Comme je dis souvent, moi si tout se passait bien hein dans la société, je préférerais passer mon temps à buller chez moi euh en lisant un bouquin et en buvant un thé et en papotant avec mes enfants. Donc en fait ce qui est un peu compliqué c'est que euh, et en tant que mère de famille aussi ça m'est arrivé, et même, et même aussi en tant qu'avocat si j'y viens, mais là je prends du temps sur ma famille pour faire un engagement citoyen donc moi je suis engagé dans les droits de l'Homme. En même temps euh, si on fait pas, la dégradation de la société elle va impacter directement notre vie et euh la vie qu'auront mes enfants, donc en fait c'est quelque chose d'un peu obligatoire. Et après par rapport au travail euh ce qui est compliqué c'est que euh parfois il faut séparer, enfin séparer, déjà il y a une séparation à mettre euh c'est à dire qu'il y a une séparation à faire qui est de l'ordre de l'éthique c'est euh, moi j'ai commencé à militer, j'ai travaillé, j'ai commencé à militer j'avais 14 ans.

Interviewer : Ah ouais.

Intervenant : Mais après j'ai milité très tôt. Et donc en fait comme j'ai travaillé j'ai gagné des dossiers et après j'ai du coup dans le cadre de ce travail euh, j'ai pu par exemple avoir des des des contacts presses etc. Que j'ai utilisé pour faire ensuite mettre en avant par exemple des situations où il y avait besoin en fait de faire une bascule presse que j'ai pu mettre en avant mais par exemple que je ne, que j'ai mis ensuite euh, j'ai interpellé ensuite sur les droits fondamentaux mais par exemple vous voyez la ligue des droits de l'Homme c'est des permanences d'accès aux droits.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : Que je n'ai jamais faite et parfois les gens m'appellent pour un conseil en back-up mais euh je ne suis jamais directement là et on ne m'oriente jamais le dossier sauf si personne d'autre ne l'a voulu chez les avocats et qu'on a vraiment besoin de quelqu'un.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : C'est à dire qu'il y a une limite éthique à mettre parce que euh le militantisme en fait il doit être au service euh de de d'un objectif, les droits de l'Homme, et il faut faire un moment attention qu'il n'est pas de de, comment dire, de collision entre les deux.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : Pour moi en tout cas, par exemple, euh, quand j'ai monté l'association "S.O.S. Montpellier Ukraine" avec les ukrainiens à Montpellier euh je n'ai derrière, j'ai orienté les ukrainiens vers d'autres personnes, le barreau de Montpellier a monté évidemment ses avocats où je suis aller pour la mise en place de la structure mais moi je n'ai fait aucune permanence euh de de ressort des ukrainiens par exemple.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : Voilà. Ce qu'il faut, enfin ça c'est très très euh très important je crois. Après au niveau de l'énergie ouais ça prend beaucoup d'énergie mais je pense que en fait le militantisme euh en tout cas sur les droits de l'Homme euh, c'est un impératif comme un, c'est quelque chose qu'on fait parce qu'on le sent et puis quand ça, quand par exemple on fait comment dire... Là par exemple euh, je sais pas là le 1er mai, moi je participe toujours pour le 1er mai, il y a des années où ??? trucs machin. Bah moi cette

année, j'ai pas trop l'énergie parce que je suis fatiguée un peu, bah j'y suis allé, j'ai renvoyé le point de ralliement au sein de la section et puis, ouais j'ai ramené ma sono mais je vais moins m'impliquer parce qu'il y en a d'autres qui vont le faire aussi donc c'est aussi un reflet de l'Etat... Militant... Après c'est euh, en fait je suis hyperactive du coup ça aide. Ouais... ça aide en fait on s'en rend compte en vieillissant.

Interviewer : Super.

Intervenant : Je sais pas si c'est vraiment ce que vous posez comme question.

Interviewer : Nan mais c'est super intéressant euh vous êtes vraiment pile dans ce que je recherche donc c'est vraiment hyper enrichissant même d'un point de vue personnel en fait. Euh... Donc merci beaucoup. Euh est ce que, alors c'est une question peut être un peu plus délicate... Si il y a pas il y a pas de soucis mais est ce qu'il y a une expérience en particulier qui a été marquante dans votre carrière et si oui pourquoi et est ce que vous pourriez me la partager ?

Intervenant : Alors des expériences marquantes j'en ai pleins. \*rire\*

Interviewer : Ouais je me doute.

Intervenant : Euh, \*blanc\* expérience marquante... J'en ai plusieurs. Euh, qui me reviennent en tête c'est essentiellement des expériences avec des femmes.

Interviewer : Ok.

Intervenant : Euh, il y en a eu une c'est un appel, en fait, d'une femme qui était algérienne. Elle m'appelle en fait elle était partie de chez elle avec ces enfants. Parce que la police avait tapé à la porte pour venir l'arrêter, parce que son mari était en rétention euh pour une OQTF enfin à l'époque ??? reconduit à la frontière euh et quand je récupère le dossier en fait je conclus pour sortir son mari euh de rétention euh sur le fait que leur dossier en fait euh il avait perdu, il y avait des dossiers en appel etc. Et que fondamentalement en fait elle, elle était parti parce qu'elle subissait des violences de la part de ses frères elle était greffière en fait, elle a dû arrêter son travail, elle subissait violences et elle avait un début de perte de preuve et que du coup en fait on a remonté tout le fil mais ce qu'il y a été assez terrible en fait c'était de l'avoir au téléphone en panique en fait qui avait fui de chez elle avec ces enfants, qui s'était réfugié chez une voisine avec la police qui tapait à la porte etc. Alors que derrière en fait l'histoire elle même qu'elle portait était vraiment une histoire ou fondamentalement elle pouvait pas reparti chez elle et l'examen de sa situation n'avait pas vraiment eu lieu et le la force en fait de l'émotion qu'on a partagé ensemble lorsque bah son mari est sorti de rétention bah voilà, ça c'était puissant.

Après j'ai des sorts qui m'ont marqué c'est euh, première fois que j'ai dit à une jeune femme qui avait une ??? En France, algérienne aussi, au bout de dix ans elle avait les papiers automatiques. Elle était euh \*blanc\* très mal, dans un endroit où elle était très mal. Euh c'était un moment où les violences faites aux femmes n'étaient vraiment prises en compte. Elle avait des brûlures de cigarette sur le bras. Et \*blanc\* au final si elle restait un an de plus dans cette situation, au moins elle était sûre de pouvoir rester en France. Alors que sinon en fait son avenir c'était de finir sur des trottoirs ou dans des bordels sordides. Donc voilà, de conseiller à quelqu'un de continuer à subir ce genre de choses c'est.. conseiller... Constater que c'est ce qu'il allait se passer et pas pouvoir lui offrir une perspective, c'est un peu dur.

Interviewer : Ouais.

Intervenant : Voilà. Ou, la fois où ??? une prostituée nigériane euh le magistrat rigole à l'audience parce qu'en fait elle est dubliné et que si on la renvoie en Italie, le magistrat rigole en disant qu'on la renverra pas dans la même région mais que tant on produisant à l'audience des photos où elle s'est fait défoncer par son mac et à l'époque en fait en Italie c'était déjà très très compliqué pour elle. En France on avait déjà une nigériane qui avait été retrouvée dans une poubelle morte et une autre dans un ruisseau du coup il y avait des enquêtes qui avaient commencé pour démanteler un réseau et que concrètement en fait euh il y a rien qui se passait et bah là euh... Si tu commençais à conseiller en fait à la personne enfin lui dire que si, que si elle reste, si elle réussit à rester 18 mois en France, l'état français sera responsable et que à l'époque les dublinés n'était pas encore systématiquement soit en rétention soit assigné à résidence etc et que bah voilà. J'ai dit, il y a des endroits où, il y a des communautés qui accueillent etc... ça c'est voilà, c'est aussi une faillite en fait, une faillite en fait de la justice, pour moi, du système de justice et du fait qu'on a plus d'humanité, alors on va régler les problèmes de tout le monde et tout le monde ne va pas venir habiter en France pour régler ces problèmes. Ceux qui ont réussi à traverser tout ce qu'ils ont traversé pour arriver ici, ce serait bien qu'ils puissent souffler. Donc ça, c'est un peu, c'est, c'est, voilà, il y a une violence en fait euh de, des violences faites aux personnes qui lorsqu'elles arrivent ici, c'est bien parce qu'elles ont un parcours qui a été dur et auquel nous, on offre une récompense qui est pas, qui est pas celle qu'on peut espérer de la justice et qui moi en tant qu'avocat et en tout cas en tant qu'avocat militant, me poser, me positionner dans les limites en fait euh les limites du droit, de, ouais voilà, de l'humanité, de comment on peut, nous aussi, en tant que, voilà, qu'être humain voilà conseiller.

Et dans ces cas là, c'est vrai que postérieurement, j'ai lu un bouquin de Maurice Garçon qui était un avocat du début du XXe siècle, qui écrit "l'avocat est la morale" et qui a écrit

un truc vraiment intéressant parce qu'il y a toute une partie sur euh le, la solitude ou plutôt le caractère solitaire de l'exercice de la profession même si on peut et parfois on peut échanger avec des confrères parce qu'il y a des situations lourdes ou au moins on peut échanger avec d'autres personnes qui sont confrontés aux même situation et euh et en même temps le fait aussi qu'on demande au delà de la technicité du droit et moi j'essaye de m'inscrire dans cette école. C'est on nous demande en fait d'avoir une perception en fait des choses larges c'est à dire politiques, économiques, sociologiques, voilà on est pas juste des techniciens du droit et on est avocats et on essaye de de prendre en compte en fait le besoin de la personne et de pouvoir l'orienter au mieux dans la société dans laquelle on est au regard des impératifs de droit. Et euh ça c'est assez euh important.

Après ça c'est une série de choses qui m'ont marqué et une autre c'est \*blanc\* qui humainement m'a engagé énormément c'est euh que j'ai été saisi pour ramener des enfants de Syrie, qui était des enfants, donc une femme qui était parti avec sa fille, et qui là bas elle devait rejoindre quelqu'un, avait eu un deuxième enfant et était revenu. Et la maman a fait le choix au moment où le gouvernement français a dit bah on fait ramener les enfants ??? Elle elle n'était pas, enfin je veux dire voilà, elle était partie de là-bas comme certaines femmes sur euh un coup de tête sans être vraiment dans la religion, c'était un peu, voilà dans une situation difficile, elle portait pas le voile donc comme réfugiée c'était compliqué. Donc en tant que réfugié de détenu hein euh, parce qu'elle était détenue par les Kurdes, mais pas vraiment en prison donc elle s'est retrouvée caillassé, sa tente a été incendiée par les autres femmes qui elles étaient quand même restées assez dans la logique on va dire de DAESH. Et euh bah comment faire pour faire pression ? Alors mes confrères parisiens sont beaucoup partis sur le droit pénal etc. Et moi je suis parti sur le droit administratif, parce que c'est bien d'aller gagner à la cour européenne des droits de l'Homme, mais si vous faites rentrer des enfants 5 ans après, 8 ans après, leurs vies elle est, elle a trop avancées. Moi j'ai pas été saisi à ce moment là, j'ai pas été saisi par l'ONG, j'ai

pas été saisi d'une demande de rapport, j'ai pas été saisi pour une solution globale pour tous le monde, moi j'ai été pour faire revenir des enfants, qui étaient jeunes, 5 et 8 ans. Et donc euh, voilà, j'ai mené une stratégie de droit public, de droit administratif, c'est-à-dire de rapport de force et de force et de relation avec l'administration. Donc j'ai fait une demande fondée sur la convention de Vienne, de mettre en oeuvre les dispositions applicables lorsqu'il y a une rupture des relations diplomatiques en saisissant un état tier en disant que voilà j'allais ensuite euh attaquer la décision de rejet devant le conseil d'état et donc j'avais en face de moi un ancien membre du conseil d'état qui était en charge d'enoncer ces questions et qui m'a dit "vous gagnerez jamais" j'ai dit mais je sais mais je suis contente d'une conférence de presse parce qu'il y a ça, et il y a ça et en fait j'ai pas lâché, j'ai pas lâché et j'ai pas lâché et des premiers enfants qui sont rentré et qui n'étaient pas orphelins c'était... Donc voilà moi j'ai su ou ils sont rentré et c'est vrai que après la maman sur place m'a dit que voilà que quand ils sont venus chercher les enfants, les militaires qui étaient sur place, enfin les policiers je sais pas exactement ce que c'était, en tout cas elle a dit, mais finalement pourquoi, et elle m'a dit euh ils m'ont dit que mon coeur est amené à lâcher et c'est vrai que la on se dit, euh, j'ai pas révolutionné la situation mais j'ai pas apporter la solution globale, parce que la solution globale moi j'en avait parlé moi à une interview. C'était à un moment donné se poser la question, de qu'est ce qu'on veut dans notre société, qu'est ce qu'on fait avec les gens qui ne sont pas d'accord avec nous, est ce qu'on affronte le fait qu'il y a des gens qui s'oppose à des tas et à la structure et à ce qu'elle portent ? Et si on fait revenir ces femmes et ces enfants, comment on les prend en charge ? Et pas que avoir une solution de droite, que nous dit entre guillemets la gauche, que nous disent l'ensemble des ONG, plutôt que de se draper derrière des principes qui parfois euh sont trop anciens en fait pour être appliqué tel quel. Est ce qu'on peut se remettre à penser pour voir comment on vit collectivement compris avec des difficultés comme ça mais personne a envie de le faire. Donc la solution collective, on a pas voulu je pense, pensait ??? une situation individuelle et c'est vrai que voilà de savoir

que voilà ses gamins ils s'en sont sorti bah moi j'ai mieux dormi. Parce que en fait au bout d'un moment quand voilà vous avez un peu la vie des gens entre les mains c'est un peu compliqué et dans la profession d'avocate, quand je m'y suis engagée bah j'avais pas perçu ça. J'avais pas perçu que en fait en faisant du droit administratif euh à terme on pouvait être aussi ceux sur qui en fait on a finalement aujourd'hui en fait en droit des étrangers notamment mais dans certaines situations en droit administratif euh un implication qui est vraiment importante et aujourd'hui ou il n'y a plus la peine de mort et vraiment je m'en rejouis, je pense que on fait parti nous les avocats en droit public et notamment en droit des étrangers de ceux qui peuvent avoir du sang sur leur robe. C'est-à-dire que quand vous plaidez pour une Kurde qui risque d'être raccompagnée, vous savez que quand ils rentrent ils peuvent partir dans des prisons. Je fais de l'asile aussi, je défend des Kurdes etc, il m'est arrivé d'avoir ce type de situation. J'essaye vraiment de faire comprendre à la juridiction que euh que voilà là il y a la vie d'un être humain mais pour de vrai et euh voilà. Et le dernier c'est voilà justement, bah voilà je défends quelqu'un qui était étranger, dépressif, suicidaire plus plus plus, la famille euh intégrale vivait en France. L'intégralité de la famille, son frère avait été régularisé. C'était le seul en fait qui n'avait pas les papiers et le médecin a indiqué qui n'était pas suicidaire donc je suis aller au tribunal administratif qui a rejeté ma requête, je suis aller en appel alors d'habitude j'attends d'avoir le dossier juridictionnelle parce que c'est une espèce de routine d'organisation en cabinet puis là j'y étais aller tout de suite et puis la cours me tanné un peu pour avoir le dossier et puis ils arrivaient pas à le joindre. Jusqu'à ce que bah voilà, aux urgences on m'explique, qu'il a fini par bah voilà il a fini par arriver à 35 ans, décédé. Parce qu'il avait réussi à se suicider et que ??? était pas complète et ça voilà, ça c'est euh c'est dur parce que nous on se dit qu'on a fait de notre mieux euh bah euh voilà c'est on se demande vraiment voila est ce que le tribunal ??? numéro de dossier. \*rire\* Qu'a été pour eux ce monsieur ? Donc en gros des dossiers ouais voilà il y a en d'autres enfin les violences des femmes albanaises enfin on peut les mettre au même niveau que les nigérianes, on entend

beaucoup de choses et en fait finalement on entend beaucoup de choses assez dur mais qui rejoint finalement le pénal et c'est là où je crois qu'on a un lien fondamental entre le droit administratif et le droit pénal euh qui peut arriver. Voilà. Je sais pas si c'est... C'est peut être un peu plus long que prévu.

Interviewer : Oh non mais c'est, enfin euh c'est super c'est vraiment top merci beaucoup je m'attendais pas à autant donc merci.

Intervenant : Ouais bah après vous me demandez de vous dire les choses, donc j'imagine que voilà je vous donne pas les identités etc on parle de situations donc euh mais euh oui j'imagine que mes autres confrères et consœurs alors peut être pas ceux qui font du droit de l'urbanisme etc mais je pense que en droit des étrangers euh quand on fait de l'asile en tout vous voyez on prend des récits de gens qui voilà qui et je vous ai pas parlé de l'asile mais c'est vrai que l'asile aussi on entend des, on est confronté à des situations qui sont voilà. Assez forte.

Interviewer : Forcément. Est ce que euh hum bah parce que bah du coup euh il y a des facteurs communs même juste là des fois dans les histoires que vous venez de me raconter, on peut voir des facteurs communs. Et est-ce que des fois vous identifiez des schémas récurrents, des problèmes systémiques, dans les cas individuels que vous traitez ?

Intervenant : C'est-à-dire des problèmes systémiques humains ou des problèmes ?.. En fait si vous voulez le problème qu'on a aujourd'hui, c'est que comme on a plus, en droit des étrangers, d'exams réellement spécifiques, on est dans des schémas, des schémas ??? envers les gens et c'est pas forcément les, alors comment vous dire... Par exemple quand vous avez quelqu'un qui est, une femme, euh conjointe de quelqu'un qui a une carte de ???, rentré sans papier, avec deux enfants scolarisés depuis trois quatre ans, bah vous avez

un schéma un peu systématique hein. C'est à dire que vous avez une situation qui se répète parce que bah c'est une situation administrative qui se répète et pour laquelle on essaye d'apporter une solution, avec des jurisprudences etc. C'est de ça dont vous parlez ?

Interviewer : Ouais.

Intervenant : Bon, bah oui. C'est à dire que systématiquement les étudiants qui ont redoublé trois fois vont à peu près se retrouver dans la même situation et ça il y en a pleins.

Interviewer : Oui.

Intervenant : Le but justement c'est de trouver ce qui sort la personne de ce schéma pour le mettre en amont.

Interviewer : Et donc ça généralement ça se trouve dans les histoires personnelles, c'est dès lors j'imagine que c'est prise juridique vous les trouvez pas dans le droit, vous les trouvez plutôt dans.. ?

Intervenant : Ouais les deux.

Interviewer : Ok.

Intervenant : Là je travaille sur un truc mais euh que j'ai pas encore sorti. Par exemple, on se retrouve confronté maintenant en fait au fait que parfois ce sont les femmes qui partent en regroupement familial parce que sont elles qui sont en France. Sauf que en fait elles vont voir leurs conjoints, elles reviennent, elles accouchent, elles gèrent les bébés ici,

du coup pour avoir 1,2 fois le SMIC pour faire venir le conjoint, c'est un peu compliqué parce que la situation n'a pas été appréhendée par le droit puisqu'à la base ça a été fait pour les hommes qui allaient mettre enceinte leurs femmes là-bas donc les femmes s'occupaient des enfants. Donc en fait, on va demander à une femme enceinte, une femme qui a des enfants, en arrêt maternité, qui doit après retrouvé du travail et gérer deux enfants ici de trouver un salaire qui lui ramène 1,2 fois le SMIC pour faire venir son mari alors que l'homme qui vit ici lui il a rien à foutre parce que c'est sa femme est au pays qui gere les deux enfants et lui aussi il doit avoir 1,2 fois le SMIC